

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.986
23 juin 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 23 juin 2005, à 10 h 15

Président: M. Wegger STRØMMEN (Norvège)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 986^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais faire mes adieux à notre collègue, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders, qui s'apprête à quitter Genève pour prendre de nouvelles fonctions importantes. Vous serez d'accord avec moi pour dire que l'Ambassadeur Sanders a été et est encore une figure exemplaire dans le domaine du désarmement. Pendant toute la durée de son mandat d'Ambassadeur des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, qui a commencé en août 1999, il a non seulement fait preuve d'un talent de diplomate et de connaissances professionnelles remarquables au sein de diverses instances spécialisées dans le désarmement, mais il a aussi su traduire ses idées par des actes concrets, notamment grâce à son énergie et à son dynamisme. Nous apprécions vraiment son engagement et sa détermination sans faille dans la recherche d'une issue à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Alors qu'il présidait la Conférence, au début de la présente session, il a, dans son document de réflexion, exploré de nouvelles voies pour tenter de relancer les travaux de cette instance. Pendant des années, il a également joué un rôle actif en tant que coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre. Plus tard, il a été le fer de lance des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant en la matière, négociations qui, en 2003, ont abouti à l'adoption du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur certaines armes classiques. Il a également joué un rôle actif dans la lutte contre les mines antipersonnel. En 2003 et 2004, il a présidé le Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention d'Ottawa. Son professionnalisme, son dévouement et son attachement aux objectifs inscrits dans la Convention ont apporté une contribution décisive au succès de cet instrument. J'espère que l'héritage de cet «honnête intermédiaire», titre qu'il se donnera probablement volontiers durant bien des négociations, perdurera pendant de nombreuses années, en particulier dans cette auguste instance. Au nom de la Conférence du désarmement, à titre personnel et au nom du secrétariat de la Conférence, j'adresse à l'Ambassadeur Sanders tous nos vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, et lui souhaite une vie heureuse.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie vivement de ces paroles si aimables.

La présente séance de la Conférence du désarmement sera pour moi la dernière, ce qui m'offre une raison suffisante pour dire quelques mots. Mon prédécesseur a tenté d'instaurer une règle consistant à limiter à une page par année passée à la Conférence du désarmement la longueur des discours d'adieux. Cette règle a été pratiquement oubliée dans l'intervalle, et c'est tant mieux, parce que je n'ai pas l'intention de faire un discours de six pages.

Si je disais que la Conférence du désarmement est en mauvais état, vous me rétorqueriez probablement que j'ai le don d'affirmer des évidences. Les délégations ont passé des heures innombrables, dans cette salle et au dehors, à essayer de comprendre pourquoi il en était ainsi et comment résoudre le problème.

J'espère que vous me croirez si je vous dis qu'il n'y a pas de réponse simple. La nécessité de parvenir à un consensus sur un programme de travail est souvent perçue comme le cœur du problème. Mais cette règle a toujours existé, et elle n'a, jusqu'à présent, jamais empêché

(M. Sanders, Pays-Bas)

la Conférence de travailler. Quelque temps après la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996, différents membres de la Conférence ont adopté différents points de vue concernant les priorités du programme de travail. Autrefois, le programme de travail prévoyait la création de plusieurs organes subsidiaires capables de travailler en parallèle et indépendamment les uns des autres. À partir de la fin des années 90, cette approche n'a plus été possible, la création de certains comités spéciaux étant devenue inacceptable aux yeux de certains membres de la Conférence. Les uns parlaient de couplages, les autres d'équilibre, mais toujours est-il que les sentiments éprouvés dans certaines capitales ont été suffisamment forts pour empêcher tout accord sur une solution de compromis.

Il serait trop facile d'en rejeter la responsabilité sur la règle du consensus. Le véritable enjeu réside dans les différences de points de vue politiques et d'intérêts en matière de sécurité, qui sont autant de considérations légitimes. Toutefois, j'ai le sentiment qu'à ce stade les idées les plus récentes concernant un programme de travail rendent les arguments politiques et sécuritaires de moins en moins convaincants. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans mes observations finales alors que je quittais la présidence de la Conférence, en février dernier. Mais j'ai toujours du mal à comprendre en quoi un programme de travail basé sur mon document de réflexion pourrait, éventuellement avec quelques modifications, nuire en quoi que ce soit aux intérêts de quiconque en matière de sécurité. Je demeure convaincu que ce document offre de réelles chances de compromis, pour autant que certains d'entre nous soient prêts à faire encore quelques efforts.

J'en ai terminé pour ce qui est de la Conférence et de son programme de travail. J'aimerais évoquer brièvement deux autres sujets. Premièrement, la multiplication des cas de mauvais usage de la règle du consensus au sein du système des Nations Unies pour des questions relativement peu importantes; et, deuxièmement, la vocation générale du mécanisme de l'ONU pour les questions de désarmement.

Comme je l'ai dit, la règle du consensus est un principe légitime et nécessaire lorsque nous devons statuer sur des questions qui touchent au cœur de nos préoccupations sécuritaires. Nous n'acceptons pas d'être mis en minorité lorsque ces intérêts sont véritablement en jeu. Or je suis très inquiet de constater qu'une poignée de pays s'appuient de plus en plus sur la règle du consensus pour bloquer des propositions qui portent sur des questions d'importance secondaire. Le consensus est à la fois vulnérable et précieux. Une décision consensuelle est importante, parce qu'elle s'appuie sur un soutien le plus massif possible. Le consensus est à rechercher dans les derniers stades de la négociation, lorsqu'il s'agit de trouver des compromis sur les grandes questions qui restent en suspens. Or je constate que certains jouent avec la nécessité de parvenir au consensus. Ils adoptent une attitude jusqu'au-boutiste pour bloquer prématurément même les décisions d'importance secondaire, alors qu'une écrasante majorité n'éprouve aucune difficulté à approuver la décision. Affirmer que ces décisions de second ordre feraient peser un risque inacceptable sur leurs intérêts en matière de sécurité n'est pas crédible. Il s'agit d'une exagération grossière et, pour tout dire, un peu ridicule. Je me demande combien de temps encore la communauté internationale pourra accepter une telle attitude de la part de négociateurs et de gouvernements responsables. Si nous croyons qu'un multilatéralisme effectif peut être l'ultime garantie de nos intérêts en matière de sécurité, nous devons remédier à cette situation.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Mon dernier point concerne, comme je l'ai dit, la vitalité de l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Nous le savons tous, le mécanisme actuel a été créé à la fin des années 70 par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Je ne sais pas très bien comment et pourquoi les décisions prises à l'époque l'ont été. Je sais que la Conférence du désarmement était appelée à devenir le principal organe pour la négociation d'instruments multilatéraux juridiquement contraignants, et que la Commission du désarmement de l'Assemblée générale des Nations Unies, instance universelle, était censée élaborer des recommandations politiquement contraignantes destinées à promouvoir la cause du désarmement épousée par les Nations Unies.

De toute évidence, le mécanisme de désarmement des Nations Unies a été créé dans des circonstances bien différentes de celles qui prévalent aujourd'hui, et a été assez efficace pendant quelques décennies. Dans la situation actuelle, toutefois, alors que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement sont pratiquement moribondes, il y a lieu de se demander s'il ne serait pas opportun de réviser le mécanisme, ne serait-ce que pour dépoussiérer les vieilles structures qui fonctionnent mal et peut-être même les remplacer par des structures plus utiles.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, nous devons prendre conscience du fait qu'elle n'a pas l'exclusivité de l'élaboration de traités multilatéraux sur les questions afférentes au désarmement. Il est arrivé que de tels traités soient élaborés dans d'autres contextes, et il est probable que cela se reproduira. L'exemple le plus récent est celui du traité rédigé par la Sixième Commission de l'Assemblée générale sur les armes de destruction massive et le terrorisme. Pourquoi avons-nous besoin de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement? Pourquoi ne pourrions-nous pas créer un organe unique, universel, qui remplirait toutes les fonctions nécessaires au désarmement aujourd'hui? La Première Commission pourrait-elle jouer ce rôle, tout comme d'autres commissions semblent capables de le faire?

Je ne dis pas qu'une telle solution serait la panacée de tous les grands problèmes politiques qu'il reste à régler, mais elle permettrait au moins de simplifier les choses, et nous pourrions ainsi déterminer à l'avance les décisions pour lesquelles un consensus serait nécessaire et celles pour lesquelles un vote suffirait. Une telle simplification nous permettrait peut-être de faire quelques économies, ce qui, du point de vue des Pays-Bas, n'est pas à négliger.

Selon l'approche conservatrice, le mécanisme et le décalogue ayant été établis par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, nous ne pouvons rien changer et devons nous en tenir là pour toujours. Cela est bien évidemment inexact, car une nouvelle session extraordinaire pourrait très bien annuler les décisions prises lors des sessions précédentes. En fait, l'Assemblée générale peut, à n'importe quelle de ses sessions, rendre notre mécanisme plus actuel et plus en phase avec les problèmes du moment.

Pourtant, j'ai pu observer une résistance farouche à l'idée d'une réforme du mécanisme, que cela tienne à des intérêts déclarés ou, pis encore, à la crainte de perdre le contrôle des événements. Mais la peur du changement est une bien mauvaise conseillère dans un monde en plein bouleversement.

(M. Sanders, Pays-Bas)

La solution simple et logique serait que l'Assemblée générale tienne une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement dans le but d'examiner ces questions et de décider de la meilleure façon d'aller de l'avant. Je sais bien que l'idée de convoquer une telle session ne fait pas l'unanimité, mais les difficultés des pays pour parvenir à un accord ne semblent pas insurmontables. Le prochain Sommet des Nations Unies sera peut-être l'occasion de réunir les soutiens politiques nécessaires pour juguler ces obstacles.

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais partager avec la Conférence avant de la quitter. Je suis heureux d'avoir pu siéger si longtemps à la Conférence. Les débats y ont toujours été d'une grande tenue et tous mes collègues ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Je tiens à remercier chacun des membres de sa coopération et de son amitié. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous vos prédécesseurs, d'avoir fait tant d'efforts pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. Je remercie également notre Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze, le Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey, ainsi que tous les autres collègues du Département des affaires de désarmement et du secrétariat. Enfin, je remercie nos interprètes et m'excuse auprès d'eux d'avoir si souvent pris la parole sans leur avoir soumis mes discours à l'avance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Sanders de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs comporte près de 30 délégations, ce qui nous obligera probablement à nous réunir à nouveau cet après-midi. J'en viens donc directement à la liste. Le premier orateur inscrit est l'Ambassadeur du Japon, M. Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est avec le sentiment d'une grande perte que je viens d'entendre la déclaration de l'Ambassadeur Chris Sanders. Il a apporté une contribution inestimable à nos travaux, et je tiens à réaffirmer que nous appuyons le processus qu'il a lancé et présenté dans son document de réflexion.

Concernant le désarmement nucléaire, les efforts faits par le Japon en faveur de ce désarmement ont abouti notamment à la résolution que nous avons présentée à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Vers l'élimination totale des armes nucléaires».

Quelques progrès ont été faits dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Japon attache une importance particulière au Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs, ou Traité de Moscou, et encourage la Russie et les États-Unis à œuvrer à sa pleine application et à envisager de s'inspirer du Traité pour opérer de nouvelles réductions en le considérant comme un point de départ, et non une fin en soi. Toutefois une plus grande transparence et des progrès réguliers s'imposent dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il est particulièrement regrettable que la Conférence d'examen du TNP n'ait pu s'entendre sur aucun document de fond. Elle offrait pourtant une excellente occasion de faire avancer la cause du désarmement nucléaire.

(M. Mine, Japon)

La Conférence du désarmement doit maintenant continuer à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de mesures concrètes de désarmement. Le Japon appuie la création du comité spécial sur le désarmement nucléaire envisagé au paragraphe 2 du document CD/1693/Rev.1, selon les modalités suggérées dans le document de réflexion rédigé par la présidence néerlandaise.

Prenant en considération des facteurs connexes, le Japon envisage cette année de refondre le texte de la résolution qu'il présente à la Première Commission, en l'abordant sous une perspective nouvelle, et nous sollicitons l'appui et la coopération des pays, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent aujourd'hui, c'est-à-dire de tous les pays qui partagent les positions que nous exprimons dans le projet de résolution.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Égypte, qui s'exprimera au nom des États arabes membres et observateurs de la Conférence.

M^{me} GABR (Égypte) (traduit de l'arabe): Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi, au nom des États arabes qui participent en qualité de membres ou d'observateurs aux travaux de la Conférence du désarmement, de vous féliciter de votre accession à la présidence. Nous tenons à vous assurer de notre entière coopération et vous souhaitons le plein succès dans votre difficile tâche. Nous tenons également à saluer tout particulièrement le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, son adjoint et le secrétariat. Ma délégation remercie également l'Ambassadeur Chris Sanders pour l'excellent travail qu'il a fait en tant que Président de la Conférence et lui souhaite le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, le blocage persistant de la Conférence du désarmement préoccupe au plus haut point le Groupe des États arabes, compte tenu de la gravité des problèmes de sécurité qui se posent à la communauté internationale, tant au niveau régional qu'au niveau international. En dépit des changements radicaux survenus en matière de sécurité, sur les plans régional et international, les espoirs que de nombreux États, y compris les États arabes, ont placés dans le désarmement multilatéral demeurent, ce dont témoigne notre attachement constant à la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Le Groupe des États arabes approuve la déclaration faite par le Groupe des 21 le 15 mars 2005, qui va de pair avec la déclaration que l'Ambassadeur d'Éthiopie s'apprête à faire.

Le désarmement nucléaire demeure une priorité pour le Groupe des États arabes dans le contexte d'un désarmement régional et international. Nous sommes convaincus que, tant que les armes nucléaires existeront, il ne pourra y avoir de réelle sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. C'est pourquoi nous regrettons que la Conférence n'ait pas donné suite aux deux appels lancés par la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) de 2000, la priant de créer un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire et d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, couvrant également les stocks et prenant en compte les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. À cet égard, permettez-moi de réaffirmer que nous attachons la plus haute importance aux résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et aux engagements que nous avons pris vis-à-vis des objectifs inscrits dans le document final de la Conférence, en particulier, les «13 mesures», qui n'ont rien perdu de leur actualité.

Le Groupe des États arabes souligne l'importance d'un désarmement nucléaire international, mais la situation actuelle au Moyen-Orient le préoccupe tout particulièrement. Les États arabes ont choisi de ne pas mettre au point d'armes nucléaires en adhérant au TNP. En 1995, les États arabes parties au Traité ont accepté le maintien en vigueur de celui-ci pour une durée indéterminée, car ils étaient convaincus que la mise en œuvre de la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient garantirait la sécurité de la région. Le document final de la sixième Conférence d'examen a clairement réaffirmé combien il importait «pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle au Traité dans la région du Moyen-Orient, qu'Israël adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence». Les États arabes insistent sur la nécessité de rappeler l'actualité de cette résolution fondamentale sur le Moyen-Orient, de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région et de mettre en œuvre la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, dont le paragraphe 14 appelle à la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, appel qui est réitéré chaque année dans les résolutions présentées par les États arabes à l'Assemblée générale et adoptées par cette dernière.

Comme vous le savez, plusieurs initiatives arabes ont conduit à l'adoption par l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, des résolutions 59/63 et 59/106. Nous vous rappelons également le projet de résolution que les États arabes ont présenté au Conseil de sécurité en 2003 et dont le Conseil demeure saisi. Cette résolution vise à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et plus particulièrement d'armes nucléaires. Pour ce qui est de la dernière Conférence d'examen du TNP, tenue à New York, le Groupe des États arabes et le Mouvement des pays non alignés ont appelé d'emblée à un examen véritable et franc du fonctionnement du TNP. Nous pensons qu'il faut procéder à un examen équilibré et objectif des trois fondements du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, car ces trois fondements font partie d'un même tout. Nous demandons instamment aux parties au TNP de mettre en œuvre les dispositions correspondant à ces trois fondements et de leur accorder une égale importance.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes fait part de sa déception devant l'incapacité de la Conférence d'examen à atteindre les résultats souhaités, à savoir une adhésion universelle au TNP, un engagement en faveur de la mise en œuvre des résolutions de la Conférence et l'expression de la volonté d'honorer les engagements pris lors des conférences d'examen de 1995 et 2000.

Nous invitons la Conférence du désarmement à faire intervenir un consensus sur un programme de travail, notamment sur la création d'un organe subsidiaire chargé de négocier un désarmement nucléaire général et complet. Permettez-moi également de vous renvoyer à la position du Mouvement des pays non alignés, telle qu'elle a été présentée par la Malaisie dans le document de travail soumis à la Grande Commission I lors de la dernière Conférence d'examen. Nous espérons que ce document sera utile à la Conférence dans ses travaux sur le désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Chine, M. Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, la délégation chinoise tient à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et est convaincue que vos efforts contribueront à faciliter le travail de cette instance; vous pouvez compter sur notre appui sans faille.

Aujourd'hui, la délégation chinoise souhaite réagir à votre décision en partageant avec vous et avec les autres délégations quelques observations sur la question du désarmement nucléaire. Premièrement, quelles ont été les causes de l'actuel blocage du processus multilatéral de désarmement nucléaire? Le désarmement nucléaire est important pour la paix et la sécurité internationales. Au cours de ces dernières années, il a fait l'objet de débats passionnés au sein des instances multilatérales, et il renferme une multitude de contradictions et de divergences, qui se traduisent par le fait que la Conférence du désarmement n'a toujours pas accompli le moindre travail de fond sur le désarmement nucléaire, que la septième Conférence d'examen du TNP, qui vient de s'achever, n'a abouti à aucune proposition de fond concernant les trois piliers du TNP, en particulier sur le désarmement nucléaire, que la Conférence du désarmement n'a pas pu se mettre d'accord sur la nécessité d'examiner la question du désarmement nucléaire, et qu'il n'a même pas été possible d'organiser une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, encore une fois pour des raisons tenant notamment à la question du désarmement nucléaire.

À quoi cette situation est-elle due? D'un côté, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont fait certains progrès dans les réductions bilatérales des armes nucléaires. D'un autre côté, nous sommes face au démantèlement du Traité ABM, autrefois considéré comme la pierre angulaire de la planification et de la stabilité stratégiques internationales, à l'impossibilité de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aux difficultés liées à l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et au risque croissant d'une militarisation de l'espace. À tout cela s'ajoute aujourd'hui une tendance croissante à mettre en avant la non-prolifération et à minimiser le poids du désarmement nucléaire. Le régime traditionnel de non-prolifération, qui repose sur le contrôle des exportations, cède peu à peu la place à des mesures de lutte contre la prolifération telles que les frappes militaires préventives et les interdictions. Les demandes à l'effet d'adopter un instrument international juridiquement contraignant établissant des garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires ont été rejetées. Le droit des États non dotés d'armes nucléaires d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques a été restreint. La phase initiale de déploiement d'un système de défense antimissile dangereux pour la stabilité stratégique internationale pourrait commencer. Des principes importants et des mesures de désarmement adoptés lors des précédentes conférences d'examen du TNP ont été remis en question.

Il n'est donc pas étonnant que les approches et objectifs unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux se caractérisent aujourd'hui davantage par leurs différences que par leur complémentarité. De fait, les phénomènes qui viennent d'être évoqués traduisent l'existence d'un fossé croissant entre ceux qui prônent un désarmement et ceux qui s'intéressent davantage à la non-prolifération.

Comment promouvoir le processus international de désarmement nucléaire? En premier lieu, il faut impérativement garantir la sécurité internationale et la stabilité stratégique. Pour progresser vers un désarmement nucléaire, il faut traiter à la fois les symptômes et les causes

(M. Hu, Chine)

du problème. Le désarmement nucléaire ne pourra pas s'opérer dans le vide. Tout progrès en la matière passe par l'instauration d'une sécurité internationale saine et porteuse et par le maintien des équilibres stratégiques. Il convient néanmoins de souligner que les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et les efforts en faveur d'un désarmement nucléaire vont de pair. Dans cette perspective, il est absolument essentiel au désarmement nucléaire qu'aucun système de défense antimissile dangereux pour la stabilité stratégique ne soit mis au point et qu'aucune arme ne soit déployée dans l'espace. Il est difficile d'imaginer qu'un désarmement nucléaire puisse se poursuivre normalement une fois achevés la mise en place d'un système complet de défense antimissile ou le déploiement d'armes dans l'espace. Le moins qu'on puisse dire est que de telles manœuvres ne seront jamais propices à un désarmement nucléaire.

En deuxième lieu, un équilibre entre désarmement nucléaire et prévention de la prolifération des armes nucléaires est aussi une condition importante. Les efforts axés sur la réalisation du désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire sont complémentaires. La prorogation du TNP pour une durée indéterminée ne signifie pas que les États dotés d'armes nucléaires pourront conserver leurs armes nucléaires indéfiniment. L'exécution, de bonne foi, de leurs obligations en matière de désarmement par les États dotés d'armes nucléaires constitue une garantie indispensable au maintien du régime international de non-prolifération nucléaire; la prévention de la prolifération des armes nucléaires est un aspect essentiel du processus mondial de désarmement nucléaire. C'est uniquement si les États dotés d'armes nucléaires détruisent totalement leurs armes nucléaires dans les plus brefs délais, si les États non dotés d'armes nucléaires s'en tiennent à leur engagement de ne pas acquérir de telles armes et si les deux groupes de pays font des efforts constants pour parvenir au désarmement nucléaire et prévenir la prolifération, que nous atteindrons notre objectif d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire.

En troisième lieu, le respect effectif des principes fondamentaux du désarmement nucléaire constitue une garantie. Le désarmement nucléaire doit être un processus juste et raisonnable de réduction progressive des arsenaux, tendant vers des équilibres à un niveau inférieur. Les pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants ont une responsabilité particulière et doivent prendre l'initiative d'opérer des réductions radicales dans leurs arsenaux. Dans son document final, la Conférence d'examen du TNP de 2000 a formulé un certain nombre de principes et de mesures de désarmement nucléaire: entre autres, les réductions des armes nucléaires doivent être effectivement vérifiables, irréversibles et juridiquement contraignantes, toutes les mesures de désarmement nucléaire, y compris les diverses mesures intermédiaires, doivent être guidées par le principe du maintien de la stabilité stratégique et de la sécurité non diminuée de tous les États, et elles doivent contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Les documents finals des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 sont encore tout à fait d'actualité aujourd'hui. Il n'est pas souhaitable de faire preuve de sélectivité vis-à-vis du contenu de ces documents. Les principes qu'ils renferment doivent encore guider les efforts en faveur du désarmement nucléaire.

(M. Hu, Chine)

En quatrième lieu, des mesures intermédiaires appropriées de désarmement nucléaire offrirait un apport utile. Dans les circonstances actuelles, la mise en œuvre de diverses mesures intermédiaires concrètes compléterait utilement le processus multilatéral de désarmement nucléaire et renforcerait la confiance entre États. Les États dotés d'armes nucléaires doivent réduire la part du nucléaire dans leurs politiques nationales de sécurité et renoncer à la doctrine de la dissuasion nucléaire basée sur le recours en premier à ces armes ainsi qu'à toute politique d'abaissement des seuils pour leur utilisation. Chaque État doté d'armes nucléaires doit s'engager à ne pas pointer ses armes nucléaires sur un autre pays et à ne prendre aucun pays pour cible de frappes nucléaires. Toutes les armes nucléaires déployées hors de leur territoire doivent être rapatriées. Les politiques et les pratiques des parapluies nucléaires et du partage des moyens nucléaires doivent être abandonnées. Des armes nucléaires d'utilisation facile et à faible rendement ne doivent pas être mises au point. Les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le lancement accidentel ou sans autorisation d'armes nucléaires. Tous ces États doivent s'engager à ne jamais, en aucune circonstance, être les premiers à employer les armes nucléaires, ni en employer ou menacer d'en employer contre un État qui n'en est pas doté, ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires, et à conclure des instruments internationaux juridiquement contraignants dans ce sens. Telle est la mesure de désarmement nucléaire intermédiaire la plus concrète et la plus logique.

Même si les mesures susmentionnées ne peuvent pas remplacer des réductions concrètes des armements nucléaires, elles peuvent contribuer à renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et entre ces mêmes États et les États non dotés de telles armes. Elle peuvent limiter les risques de guerre nucléaire, créant ainsi les conditions propices à l'interdiction et à la destruction complètes des armes nucléaires.

En cinquième lieu, la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire offrirait un instrument de promotion des efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire. Il faut impérativement sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. La Chine appelle de ses vœux un accord rapide sur un programme de travail basé sur la proposition dite des cinq Ambassadeurs, qui permettrait d'engager des travaux de fond sur le désarmement nucléaire, sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur des garanties de sécurité négatives. Pour ce qui est du mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, la Chine appuie la position raisonnable défendue par le Groupe des 21.

Les armes nucléaires que possède la Chine servent uniquement à assurer sa défense. Depuis des décennies, nous faisons preuve d'une grande retenue dans le développement de nos forces nucléaires. Nous n'avons jamais pris part à la course aux armements nucléaires, n'avons déployé aucune arme nucléaire à l'étranger et avons gardé nos forces nucléaires au niveau minimum requis pour assurer notre propre défense. La Chine est favorable à l'interdiction et à la destruction complètes des armes nucléaires, dans le cadre d'une politique de renoncement à l'emploi des armes nucléaires en première frappe, et s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés, ou contre des zones dénucléarisées. La Chine appelle de ses vœux l'entrée en vigueur rapide du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, s'engage à le ratifier sans tarder et est prête à négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles

(M. Hu, Chine)

dans le cadre d'un programme de travail global de la Conférence du désarmement. La politique nucléaire chinoise a joué un rôle bénéfique dans le processus de désarmement nucléaire.

Comme nous l'avons toujours fait, nous nous efforcerons sans relâche, avec toute la communauté internationale, d'éliminer la menace nucléaire aussi rapidement que possible et d'atteindre le noble objectif d'un monde débarrassé de ces armes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous vous souhaitons le plein succès et vous assurons de notre appui et de notre coopération indéfectibles. Je tiens également à me joindre aux paroles que vous avez adressées à notre collègue et ami Chris Sanders.

La Russie est sensible à l'initiative que vous avez prise de tenir quatre séances plénières officielles consécutives pour permettre à la Conférence d'examiner les questions du désarmement nucléaire, de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous partageons l'avis de ceux pour qui un accord sur ces quatre questions pourrait servir de base au compromis tant attendu sur un programme de travail de la Conférence. Nous espérons que les futures séances plénières seront porteuses de progrès dans la réalisation de cet objectif.

Dans un geste de bonne volonté, nous avons déjà indiqué que nous ne nous opposerions pas à de possibles compromis sur le programme de travail de la Conférence tel qu'il figure dans la proposition dite des cinq Ambassadeurs ou encore dans le document de réflexion de l'Ambassadeur Sanders, bien que, de toute évidence, la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doté uniquement d'un mandat d'examen reste bien en deçà de ce que nous souhaitons. Nous ne nous opposerions pas, non plus, à ce que les questions de désarmement nucléaire soient inscrites au programme de travail, comme indiqué dans ces deux initiatives. Nous tenons également à faire savoir que la Russie s'est déjà engagée dans un examen de fond relativement ambitieux des questions touchant au désarmement nucléaire dans le cadre du processus d'examen du TNP. La Russie a fait des déclarations nombreuses et détaillées sur ces différentes questions lors de la septième Conférence d'examen du TNP qui s'est déroulée le mois dernier. Nous saisissons cette occasion pour réitérer certains des principaux éléments de notre conception.

La Fédération de Russie est résolue à réaliser l'objectif du désarmement nucléaire en application de l'article VI du TNP. À cet égard, nous partons du principe que l'élimination complète des armes nucléaires ne sera possible que grâce à des mesures progressives tendant vers cet objectif ultime, sur la base d'une approche globale, avec la participation de toutes les puissances nucléaires et, bien entendu, moyennant la pérennité de la stabilité stratégique. La Russie respecte l'ensemble de ses engagements en matière de réduction des armes nucléaires. Ce processus de réduction – qui est une tâche très coûteuse, difficile du point de vue technique

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

et à très forte intensité de main-d'œuvre – progresse avec succès et régulièrement. Grâce aux efforts conjoints et concertés déployés par la Russie et les États-Unis, les armes nucléaires existantes sont de moins en moins nombreuses.

En ce qui concerne la Russie, son arsenal nucléaire a été réduit de 80 % depuis 1991 et le nombre de ses armes nucléaires non stratégiques de 75 %. En application du Traité de Moscou, à la fin de 2012, la Russie et les États-Unis d'Amérique devront avoir réduit leurs ogives stratégiques nucléaires des deux tiers environ par rapport aux seuils fixés par le Traité START à la fin de l'année 2001.

Comme l'a noté le Président Poutine, nous sommes prêts à prendre de nouvelles mesures constructives dans ce domaine. En particulier, la Russie a indiqué maintes fois qu'elle était disposée à ramener son arsenal nucléaire stratégique à un niveau inférieur à celui que prévoit le Traité de Moscou. Nous sommes attachés au principe d'irréversibilité des réductions d'armes nucléaires. La Russie accorde une importance particulière au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Fédération de Russie, qui a ratifié ce traité en 2000, mène une politique rigoureuse en vue d'assurer l'entrée en vigueur de cet instrument à la date la plus rapprochée possible.

Notre contribution à un désarmement nucléaire irréversible se traduit également par un programme de retraitement de 500 tonnes d'uranium hautement enrichi retiré des armes nucléaires russes, qui servira à alimenter les centrales nucléaires. La moitié de cet uranium aura été traitée d'ici l'automne prochain en coopération avec les États-Unis.

Les mesures de désarmement nucléaire que nous mettons en œuvre s'accompagnent de changements structurels au sein de l'industrie russe de l'armement nucléaire. Nous avons réduit de moitié nos capacités de production de systèmes de défense devenus superflus. En coopération avec les États-Unis, nous travaillons actuellement à la fermeture de surgénérateurs industriels à uranium modérés par graphite capables de produire du plutonium de qualité militaire. Les matières produites par ces installations ne sont pas utilisées à des fins militaires. De plus, il y a longtemps que notre pays a cessé de produire de l'uranium à des fins militaires.

La Fédération de Russie est favorable à l'ouverture, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La Russie garantit comme il se doit la sécurité technique et la sûreté du stockage de ses armes nucléaires. Je tiens à souligner que toutes nos armes nucléaires sont regroupées dans des installations de stockage situées exclusivement en territoire russe. La Russie a élaboré et mis en œuvre une série de mesures en vue de combattre le terrorisme. Toutes les installations nucléaires et radiologiques à risque font régulièrement l'objet de contrôles complets destinés à en assurer la sécurité, notamment en cas d'attaque terroriste. La Russie démontre ainsi qu'elle est résolue à opérer des réductions sensibles de ses armes nucléaires et à désarmer. Point le plus important: elle traduit sa détermination par des actes concrets. Nous invitons tous les autres États dotés d'armes nucléaires à s'associer à ce processus.

Ce ne sont là que quelques-uns des éléments fondamentaux de la position russe sur le désarmement nucléaire. Nous écoutons avec attention les points de vue réalistes et équilibrés exprimés par d'autres États en la matière. Nous serions prêts à fournir, si nécessaire, d'autres

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

informations pertinentes dans le cadre d'un futur comité spécial de la Conférence sur un désarmement nucléaire.

Aux termes du TNP, dont la durée de validité est illimitée, désarmement nucléaire et non-prolifération représentent, pour ainsi dire, les deux faces d'une même médaille. Bien entendu, nous ne négligeons pas la question de la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais cette question relève à l'évidence exclusivement du processus d'examen du TNP. Dans ce contexte, permettez-moi de dire quelques mots concernant les résultats de la dernière Conférence d'examen du TNP. Malgré l'absence de recommandations de fond pour le renforcement ultérieur du TNP, il est injuste de qualifier cette conférence d'échec. Nous pensons en effet qu'un travail utile a été accompli. La Conférence a, de toute évidence, permis l'expression d'une grande diversité d'opinions sur la façon dont sont exécutées les obligations découlant du TNP. Cela est bien naturel, compte tenu des récents bouleversements intervenus dans le domaine de la sécurité internationale. Dans le même temps, les grands principes approuvés par toutes les parties ont été réaffirmés. Nul n'a dit que le Traité était obsolète. Nul n'a proposé d'élaborer un nouvel instrument qui remplacerait le TNP. Tous les participants ont, au contraire, souligné la vitalité du TNP et son rôle de pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Nous pensons que tout démontre que le TNP peut et doit demeurer à la base de tous les efforts qui seront entrepris pour venir à bout des problèmes qui mettent à mal le régime de non-prolifération nucléaire depuis quelque temps. En quatre semaines de travail, la Conférence est parvenue à réaliser une analyse objective et équilibrée de tous les principaux aspects du Traité. Toutes les parties ont réaffirmé leur volonté de s'acquitter scrupuleusement de leurs obligations en matière de non-prolifération, de désarmement et de coopération à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La nécessité de renforcer le système des garanties de l'AIEA et le concours important que celui-ci apporte à l'instauration de la confiance dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et dans le respect du régime de non-prolifération a été unanimement soulignée.

Avant de conclure, permettez-moi une brève observation à propos du travail de la Conférence. Si cela peut contribuer à un compromis sur un programme de travail de la Conférence, nous sommes disposés à étudier une solution d'ensemble comprenant l'examen des garanties de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires dans le cadre d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Des propositions ont déjà été avancées à cet effet.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande, l'Ambassadrice Whelan.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): Je commencerai par remercier la présidence norvégienne de la Conférence d'avoir proposé de consacrer un certain nombre de séances à des déclarations spécifiques sur les questions de sécurité et de désarmement. Toutes les délégations ont ainsi la possibilité d'exprimer sur ces questions les points de vue qui reflètent leurs politiques respectives. La longueur de la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui donne à penser que le point à examiner demeure d'une grande actualité, dans l'ordre du jour de la Conférence. La Conférence du désarmement, nous le savons, a été appelée à devenir l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Les aspects de tout processus de négociation sont

(M^{me} Whelan, Irlande)

multiples. Avant que des négociations puissent commencer, il faut parvenir à un consensus. Pour cela, il faut discuter. Pourtant, à la Conférence, il y a une certaine réticence à l'idée d'entamer des discussions de ce type, qui pourraient faciliter le consensus sur bien des aspects de l'ordre du jour. Parallèlement aux discordes qui ont marqué la septième Conférence d'examen du TNP, en mai dernier, notre incapacité collective à adopter un programme de travail à la Conférence du désarmement jette une ombre sur les propositions visant à lui permettre d'exercer effectivement son mandat.

L'Irlande continue à considérer la Conférence du désarmement comme pouvant être un important mécanisme de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demeurons convaincus que la coopération multilatérale sert les intérêts de tous. Nous avons placé notre foi dans le régime multilatéral institué par les traités et accords de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes attachés à la mise en œuvre et au renforcement de ces instruments et à la quête de l'universalisation de leurs dispositions. Nous croyons que la validité de cette approche collective basée sur le droit demeure, en dépit des permutations stratégiques survenues depuis la fin de la guerre froide. Nous ne sommes pas opposés aux approches novatrices ou qui, de quelque autre manière, s'attaquent aux difficultés du moment, mais nous ne sommes pas non plus enclins à renoncer à toutes règles et à l'ordre du jour ou aux objectifs de la Conférence.

Un ordre international basé sur le droit et des institutions internationales solides sont essentiels aux yeux de l'Union européenne, à laquelle l'Irlande est fière d'appartenir. L'attachement à un multilatéralisme fort demeure au cœur même de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Dans la déclaration qu'il a faite devant la Conférence au nom de l'Union européenne le 9 juin dernier, l'Ambassadeur Chris Sanders a réaffirmé ces convictions dans le contexte de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et de la position commune de l'Union européenne en la matière. Il a également réaffirmé la volonté de l'Union européenne de poursuivre ses programmes de coopération dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Lors de la Conférence d'examen du mois de mai, l'Union européenne a réaffirmé son appui aux décisions et à la résolution adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et au document final de la Conférence d'examen de 2000.

Dans son rapport intitulé «Dans une liberté plus grande», le Secrétaire général de l'ONU a souligné que «le statut spécial des États dotés de l'arme nucléaire leur confère une responsabilité spéciale». «Ils doivent faire davantage», a-t-il ajouté, «y compris, mais pas seulement, réduire encore leur arsenal d'armes nucléaires et continuer de respecter les accords de maîtrise des armements qui imposent la destruction totale et définitive de ces armes». Cette idée a une profonde signification pour les États non dotés d'armes nucléaires, particulièrement ici, à la Conférence du désarmement. Une concrétisation plus large de cette idée permettrait d'ancrer solidement et durablement le désarmement nucléaire. M. Dermot Ahern, Ministre irlandais des affaires étrangères, s'exprimant à New York le 5 mai 2005, a réaffirmé que, depuis juillet 1968, l'Irlande a pour priorité absolue en matière de désarmement et de non-prolifération d'appuyer le TNP et de veiller au respect total de l'ensemble de ses dispositions. Fidèle à cette conception, l'Irlande continue à appuyer la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé expressément de la question du désarmement nucléaire. Nous appuyons également le lancement de travaux sur un traité visant l'arrêt de la production

(M^{me} Whelan, Irlande)

de matières fissiles. En effet, nous attachons une importance particulière aux mesures concrètes adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 dans le cadre des efforts systématiques et progressifs déployés pour appliquer l'article VI du TNP, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination totale de leurs armes nucléaires.

L'Irlande demeure convaincue que le désarmement et la non-prolifération sont deux processus complémentaires. En écartant l'un, on risque de ne plus progresser dans l'autre. Le désarmement doit être une composante essentielle de notre effort de lutte contre la prolifération.

Certes, tous les membres de la Conférence n'ont pas ratifié le TNP, mais la Conférence du désarmement peut offrir un cadre dans lequel ces pays seront en mesure de jouer un rôle effectif dans le désarmement nucléaire et dans la non-prolifération, et nous leur demandons instamment d'exploiter ce potentiel.

En contribuant à freiner la mise au point de nouvelles armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires peut devenir le pilier de la non-prolifération. La négociation de ce traité constitue une des grandes réalisations de cette instance. Nous nous réjouissons de la perspective de la conférence qui doit avoir lieu en septembre prochain en application de l'article XIV. Nous espérons qu'elle donnera une nouvelle impulsion aux efforts faits en vue de l'entrée en vigueur du Traité. Nous saluons et appuyons toujours les moratoires sur les essais, qui ont été proclamés, tout en reconnaissant que ces moratoires ne remplaceront jamais les obligations juridiquement contraignantes inscrites dans le Traité.

Les observations faites par la présidence norvégienne lors de notre précédente séance concernant la nécessité de trouver la volonté politique nécessaire pour faire fonctionner correctement la Conférence ont eu un retentissement chez de nombreuses délégations. Même si la Conférence n'est pas encore en mesure de parvenir à un consensus suffisamment contraignant sur le plan politique concernant de futures négociations, elle devrait jouer un rôle plus dynamique en recherchant plus activement un terrain d'entente dans ce sens. L'Irlande continuera donc à faire preuve de souplesse face aux initiatives visant à permettre à la Conférence de se remettre au travail. Il en existe plusieurs, notamment celle des cinq Ambassadeurs et, plus récemment, le document de réflexion. Dans le contexte de ces initiatives, des compromis modestes, mais non négligeables, ont été atteints. Ces compromis doivent être exploités et non enterrés.

Enfin, avant de terminer, qu'il me soit permis d'adresser mes meilleurs vœux à Chris Sanders et de lui dire qu'il va manquer à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Ja'afari.

M. JA'AFARI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Tout d'abord, ma délégation tient à s'associer à la déclaration faite par la représentante de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et à celle que s'appête à faire le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus sincères remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Chris Sanders, pour les efforts considérables qu'il a déployés durant son mandat de président de la Conférence, et, au nom de la délégation de la République arabe syrienne, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre entière coopération dans la conduite des travaux de cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement et dans les efforts que vous entreprendrez pour la faire sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années. Nous sommes tout à fait convaincus que l'expérience norvégienne dans le domaine de l'action internationale collective nous sera des plus précieuses.

La présente séance plénière officielle de la Conférence du désarmement intervient après l'échec de la septième Conférence d'examen du TNP, tenue à New York le mois dernier. Nous nous sentons tenus de rappeler certains faits concernant le désarmement nucléaire.

Premièrement, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, les États parties ont approuvé le maintien en vigueur du TNP pour une durée indéterminée. Ils ont également adopté une résolution sur le Moyen-Orient destinée à faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires. La Conférence de 1995 avait pour objet de renforcer le Traité, d'assurer son universalité, d'adopter des principes et objectifs en vue de sa mise en œuvre et de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, à l'image de celles qui existent déjà aux termes des Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et de l'Antarctique.

Deuxièmement, entre les Conférences d'examen de 1995 et 2000, les États arabes qui n'étaient pas encore parties au TNP y ont adhéré, à la faveur des résultats constructifs de la Conférence de 1995, de l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient et des engagements pris en 1995.

Troisièmement, Israël reste le seul État du Moyen-Orient à ne pas avoir adhéré au TNP et à refuser de soumettre l'ensemble de ses installations nucléaires aux garanties générales de l'AIEA, alors que ces installations constituent une grave menace pour la sécurité des pays de la région, y compris Israël lui-même.

Quatrièmement, la Conférence d'examen de 2000 s'est, entre autres, félicitée de l'adhésion de tous les États arabes au TNP, exigeant qu'Israël, seul pays du Moyen-Orient à ne pas encore y être partie, y adhère et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties générales de l'AIEA. Cependant, comme vous le savez, Israël bénéficie du soutien clairement affiché d'une grande puissance nucléaire et de la complaisante indifférence des autres, tant au sein de l'AIEA que de la Conférence du désarmement. Il continue à défier la communauté internationale, au point qu'il a fait échouer la visite de M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, qui avait pourtant suscité tant d'espoirs au sein de la communauté internationale.

(M. Ja'afari, République arabe syrienne)

Cinquièmement, lors de sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté par consensus, pour la vingt-cinquième année consécutive, une résolution appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les buts et objectifs de cette résolution annuelle répondent aux aspirations des États de la région et sont conformes à ceux des résolutions de l'AIEA et du Conseil de sécurité.

Sixièmement, l'Assemblée générale a adopté, à une écrasante majorité, la résolution intitulée «Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient». La dernière résolution en date est la résolution 59/106, dans laquelle l'Assemblée générale s'est dite inquiète des menaces que la prolifération des armes nucléaires fait peser sur la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient, et noté qu'Israël demeure le seul État du Moyen-Orient à ne pas encore être partie au TNP. L'Assemblée générale a également réaffirmé qu'il importe qu'Israël adhère au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties générales de l'AIEA.

Septièmement, par l'intermédiaire de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés et par l'adoption de nombreuses résolutions et initiatives, la Syrie a fait de réels efforts pour débarrasser le Moyen-Orient de toutes armes de destruction massive, notamment nucléaires. À cet égard, nous tenons à rappeler les nombreuses initiatives prises par les États arabes, dont la plus récente est le projet de résolution que la Syrie a soumis au Conseil de sécurité en janvier 2003 au nom du Groupe des États arabes. Le Conseil de sécurité demeure saisi du projet de résolution, qui vise à faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive, particulièrement d'armes nucléaires.

En dépit de tous ces efforts constructifs menés par les États arabes et, en particulier, par la Syrie, Israël refuse toujours d'adhérer au TNP et d'autoriser les inspecteurs de l'AIEA à inspecter ses installations qui, selon de nombreuses sources, y compris israéliennes, constituent une bombe à retardement susceptible de provoquer une catastrophe écologique et humanitaire. Israël continue également d'enfouir des déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé, au mépris des conventions et règles internationales.

La Syrie s'est associée au consensus sur un programme de travail intégré et complet basé sur la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous demeurons convaincus que cette initiative constitue la base la mieux adaptée à notre travail. Nous pensons que le désarmement nucléaire reste notre première priorité et que la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire est le moins que nous puissions attendre de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Éthiopie, M. Yimer, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. YIMER (Éthiopie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation s'exprime depuis le début de la présidence norvégienne, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. Soyez assuré de l'appui indéfectible de ma délégation à l'accomplissement de vos tâches.

(M. Yimer, Éthiopie)

Compte tenu de l'importance que les États membres du Groupe des 21 accordent au désarmement nucléaire, c'est pour ma délégation un honneur que de s'exprimer au nom de ce groupe.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre initiative de tenir quatre séances plénières officielles pour permettre aux membres de la Conférence du désarmement d'examiner les quatre grandes questions que vise la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous espérons que ce processus facilitera l'adoption par la Conférence d'un programme de travail équilibré et complet qui lui permette de commencer des travaux de fond.

Le Groupe des 21 tient à exprimer sa préoccupation devant le fait que, faute de volonté politique, la Conférence du désarmement n'est pas en mesure, depuis 1999, de commencer des travaux de fond sur la base d'un programme de travail, en dépit de la souplesse dont ce groupe a fait preuve à l'égard d'un certain nombre des propositions officieuses et officielles qui ont été présentées.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 réaffirme ses propositions, telles qu'elles figurent dans les documents CD/1570 et CD/1571, concernant un programme de travail et un projet de décision et de mandat en vue de la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, chargé de commencer des négociations sur un programme en plusieurs étapes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Le Groupe des 21 souligne que le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de la Conférence du désarmement. Il insiste sur l'importance que revêt l'élimination de toute possibilité d'une guerre nucléaire et des menaces que les armes nucléaires font peser sur l'humanité de par leur existence même. Il affirme la nécessité de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires et souligne, dans ce contexte, l'urgente nécessité de commencer immédiatement des négociations.

En outre, le Groupe des 21 se déclare très préoccupé par l'absence de progrès à cet égard malgré l'engagement sans équivoque pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 par les États dotés d'armes nucléaires, qui ont alors résolu de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires dans la perspective d'un désarmement nucléaire.

Les États parties au TNP membres du Groupe des 21 regrettent profondément l'absence de volonté politique qui a empêché la Conférence d'examen du TNP de 2005 de parvenir à des résultats tangibles. Dans cette perspective, les mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire qui ont été arrêtées lors de la Conférence d'examen de 2000 demeurent valides et doivent être rapidement mises en œuvre.

En conclusion, je souhaite à l'Ambassadeur Chris Sanders, qui s'apprête à nous quitter, le plein succès dans ses nouvelles fonctions. Le Groupe des 21 tient à saluer les efforts inlassables qu'il a faits durant son mandat de président de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Éthiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons le succès et vous assurons de notre entière coopération dans vos efforts. Les réflexions et observations pertinentes de l'Ambassadeur Chris Sanders nous ont été précieuses.

Nous sommes reconnaissants du fait que, malgré le blocage de la Conférence, vous avez invité les États membres à s'exprimer sur les quatre grandes questions relatives à la sécurité et au désarmement. Les points de vue sur ces grandes questions, de même que les constellations politiques qui les entourent, sont assez bien connus ici. Pourtant, le fait de répéter, réaffirmer ou étayer nos points de vue peut nous aider à mieux comprendre nos perspectives respectives, qui sont susceptibles d'évoluer. La situation n'est pas figée. Au contraire, elle est en constante évolution. C'est pourquoi votre façon de relancer littéralement l'échange de vues constitue une innovation qui mérite d'être saluée.

Il existe aujourd'hui trois grandes préoccupations concernant le désarmement nucléaire: a) le rythme du désarmement n'est pas suffisamment rapide; b) il n'y a aucun progrès sur les questions interdépendantes que sont l'interdiction des essais, les matières fissiles, l'espace et les garanties de sécurité négatives; enfin, c) le débat et le dialogue sur le désarmement sont complètement bloqués.

Dans ce contexte, je voudrais parler de cinq défis: la première chose qui vient à l'esprit est la faillite progressive des institutions ou, plus exactement, l'érosion des instances multilatérales existantes. La Conférence du désarmement elle-même n'a pas été très active sur le front du désarmement.

Dans son rapport intitulé «Dans une liberté plus grande», le Secrétaire général Kofi Annan affirme que nous devons revitaliser les systèmes multilatéraux que nous avons mis en place «si nous voulons progresser sur la voie du désarmement et écarter la menace grandissante d'une prolifération en chaîne, en particulier des armes nucléaires». Le faisons-nous? Pouvons-nous le faire? Y a-t-il moyen de dépasser les rites de l'exhortation et de l'autoflagellation?

Nous pensons que les règles et instruments juridiques multilatéraux jouissent d'une légitimité et d'une acceptation universelles. Les décisions prises par des instances à composition limitée ou non institutionnelles n'auront aucune légitimité à long terme. Nous devons par conséquent réaffirmer notre attachement au multilatéralisme et aux conceptions multilatérales du désarmement.

Pour aborder le désarmement avec le sérieux qu'il mérite, il faudra redonner un souffle à la Conférence du désarmement afin de lui permettre de jouer son rôle d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Nous devons également associer pleinement la Première Commission de l'Assemblée générale et la Commission du désarmement de l'ONU aux efforts engagés pour régler les questions de désarmement et de non-prolifération. Ces instances ne doivent pas devenir des organes de parade. Cela dit,

(M. Khan, Pakistan)

les méthodes de travail du mécanisme chargé du désarmement doivent être améliorées et rendues plus efficaces.

Le deuxième défi consiste à éliminer les tensions existantes entre légalité et réalité nucléaires. Cet effort comporte au moins trois dimensions. Premièrement, cinq États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement juridique de réaliser le désarmement nucléaire. Des progrès ont été faits, mais il faut faire davantage. On a le sentiment que les puissances nucléaires ont l'intention de conserver leurs armes nucléaires dans un avenir prévisible. Nous croyons qu'un programme de travail sur un désarmement nucléaire dans un délai raisonnable s'impose pour restaurer la validité de «l'accord de troc» – désarmement contre non-prolifération – et garantir les intérêts vitaux d'une majorité d'États en matière de sécurité. Deuxièmement, trois autres États dotés d'armes nucléaires ne seront probablement pas prêts à renoncer à leurs moyens nucléaires dans un avenir prévisible en dehors du cadre d'un programme de désarmement nucléaire mondial ou d'un mécanisme régional de limitation des armements et de règlement des conflits. M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, a souhaité que les trois puissances nucléaires non parties au TNP soient associées aux prochains pourparlers sur la non-prolifération et le désarmement. Ce vœu doit être entendu. Le Pakistan est une puissance nucléaire de fait. Dans ce contexte, la légalité doit être en adéquation avec la réalité. La situation de fait doit devenir une situation de droit. Troisièmement, la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doit continuer à jouir de l'approbation internationale. Les questions afférentes aux éléments sensibles du cycle du combustible nucléaire doivent être réglées équitablement et en l'absence de discrimination. Nous pouvons faire un pas de plus et réunir une conférence internationale chargée d'éliminer ces tensions entre légalité et réalité.

Le troisième défi consiste à réduire la place des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille. Ils sont indissociables. L'équilibre délicat entre ces deux notions doit être maintenu et préservé. La primauté du nucléaire dans les politiques nationales de sécurité a l'apparence d'une démonstration de force et n'est pas sans incidences pour le désarmement.

Le quatrième défi consiste à combattre le terrorisme et à empêcher les terroristes de se procurer des armes de destruction massive.

Je dirais que le cinquième défi consiste à promouvoir un véritable dialogue entre ceux qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, car dans le contexte actuel les deux camps ont tendance à s'ignorer.

Entre le milieu des années 70 et 1998, année au cours de laquelle le Pakistan est devenu une puissance nucléaire déclarée, nous avons proposé plusieurs mesures de désarmement régional, mais ces mesures n'ont pas reçu l'appui de nos principaux interlocuteurs. Après les essais, nous avons basé notre politique de défense et de sécurité sur un niveau d'armement correspondant au minimum nécessaire pour être réellement dissuasif.

Aujourd'hui, pour parler de façon réaliste, l'Asie du Sud est peut-être encore loin d'un désarmement, mais le Pakistan est opposé à une course sans fin aux armements stratégiques ou classiques dans la région. Nous n'emploierons ni ne menacerons d'employer d'armes

(M. Khan, Pakistan)

nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. Nous appuyons les initiatives et les efforts internationaux de limitation des armements et de désarmement.

Le Pakistan observe un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, qu'il a proclamé de son plein gré, et est prêt à participer à des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon.

Le Pakistan met en place avec l'Inde un régime de modération sur le plan stratégique visant trois domaines: le nucléaire et les missiles, l'équilibre des armes classiques, et le règlement des conflits. Nous progressons. L'année dernière, le Pakistan et l'Inde ont reconnu que leurs moyens nucléaires respectifs, dont l'existence est dictée par des impératifs de sécurité nationale, constituent un facteur de stabilité. Au-delà des déclarations formelles, nous travaillons également à la stabilité stratégique, à l'instauration de la confiance et à la diminution des risques. Nous enjoignons l'Inde à rechercher une solution mutuellement profitable, juste et durable au problème du Cachemire.

Aujourd'hui, la Conférence du désarmement doit faire face à une crise existentielle et institutionnelle. Elle a déjà traversé et surmonté des crises similaires marquées par l'inaction et le doute. Les raisons de la crise actuelle sont politiques et n'ont rien à voir avec la procédure. Pour dynamiser la Conférence, nous devons comprendre la gravité des menaces liées aux armes de destruction massive et démontrer notre volonté de les éliminer collectivement. Pour parvenir à cet objectif, nous devons sortir de l'impasse politique par la discussion et le dialogue. Les procédures se mettront en place d'elles-mêmes. Pour attaquer les problèmes de fond, nous devons allier clairvoyance, volonté politique et persévérance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Streuli.

M. STREULI (Suisse): Monsieur le Président, votre invitation aux délégations de cette conférence à concentrer leurs interventions, pendant les prochaines semaines, au long d'une structure thématique, mérite l'entière coopération de ma délégation. La Suisse soutient tous les efforts multilatéraux en matière de désarmement et de limitation des armements qui tendent vers des résultats concrets et vérifiables. Pour la Suisse, le TNP représente le seul instrument juridique contraignant d'envergure mondiale destiné à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il est en ce sens un outil essentiel à la paix et à la stabilité internationales. La Suisse insiste sur le fait que l'accent mis actuellement sur la prolifération nucléaire ne doit pas conduire à négliger les deux autres piliers sur lesquels repose le TNP, dont celui du désarmement nucléaire. En conséquence, la Suisse insiste sur le respect du compromis ayant permis la conclusion du TNP entre États renonçant aux armes nucléaires en échange d'un engagement des États dotés de telles armes de poursuivre leurs efforts en vue du désarmement nucléaire.

Alors que l'immense majorité des États parties non dotés d'armes nucléaires a respecté son engagement de ne pas acquérir de telles armes, nous invitons les États qui en sont dotés à poursuivre la mise en œuvre progressive de leurs obligations de désarmement. Incontestablement, après la Conférence d'examen de 2000, il y a eu des évolutions positives. Ainsi, le Traité de Moscou devrait aboutir à une réduction considérable des armes nucléaires

(M. Streuli, Suisse)

stratégiques et constitue dès lors un pas dans la bonne direction, qu'il convient de saluer. Cependant, la Suisse est d'avis que, pour qu'elle soit crédible, toute mesure de désarmement nucléaire bilatérale ou unilatérale doit respecter les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification.

Par contre, dans le domaine des armes nucléaires non stratégiques, la situation reste ambiguë. Nous constatons un fort décalage entre les promesses unilatérales et les réalisations effectives.

La Suisse tient à l'ensemble des engagements pris dans les documents finals des Conférences d'examen de 1995 et de 2000. En ce qui concerne l'acquis de 1995, la Suisse insiste sur le respect essentiel des principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et tout particulièrement sur les points suivants qui ont connu un début de concrétisation: la ratification au plus vite du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les États visés à l'annexe 2 du Traité; la mise en place d'un comité spécial de la Conférence du désarmement, qui serait chargé d'entamer des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles; la négociation d'un instrument multilatéral contraignant dans le cadre de la Conférence qui donne des garanties de sécurité négatives aux États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. En définitive, la Suisse soutient les propositions visant à un échange de vues sur les mesures concrètes qui pourraient être prises pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Ce faisant, mon pays examinera différentes approches des travaux à caractère multilatéral qui pourraient être entrepris à l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suisse de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur Macedo.

M. MACEDO (Mexique) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de l'entière coopération de la délégation mexicaine dans l'accomplissement de vos fonctions. Permettez-moi également d'adresser les meilleurs vœux de ma délégation et les miens à ces excellents amis que sont l'Ambassadeur Chris Sanders et son épouse Marianne, qui me manqueront beaucoup à Genève. Je suis persuadé qu'ils connaîtront le succès dans leur nouveau lieu d'affectation. *Tot ziens*, Chris.

Ma délégation appuie totalement la déclaration faite par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21, à laquelle je souhaiterais ajouter quelques observations qui intéressent au plus haut point mon gouvernement. Comme nous l'avons déjà dit, le Mexique se félicite de votre idée de faire en sorte que la Conférence examine de façon structurée les quatre grandes questions que vise l'initiative des cinq Ambassadeurs. Nous espérons que cet exercice nous permettra de poursuivre le dialogue amorcé l'année dernière sous la présidence mexicaine, d'adopter rapidement un programme de travail et de sortir ainsi de l'impasse intolérable dans laquelle la Conférence se trouve maintenant depuis huit ans.

(M. Macedo, Mexique)

La communauté internationale attend et exige de cette instance qu'elle se conforme à son obligation de négociation. Négocier ne signifie pas nécessairement parvenir à un accord. Il se peut que nous parvenions à un accord, mais nous avons le devoir de négocier. La conclusion d'un accord relève de nos prérogatives et la négociation, de nos obligations. Ma délégation tient à réaffirmer son appui à toute initiative conduisant à un programme de travail équilibré. Dans ce contexte, elle a appuyé la proposition des cinq Ambassadeurs, qui, même si elle ne la satisfait pas à tous égards, pourrait, à son avis, constituer un bon point de départ. Nous attendons toujours des délégations auxquelles cette proposition paraît difficilement acceptable qu'elles présentent des solutions de substitution.

Chacun sait que le Mexique est favorable à l'élimination des armes nucléaires. Mon pays est convaincu qu'un système de sécurité collectif, capable d'instituer, de maintenir et de renforcer une paix et une sécurité internationales véritables et durables, ne peut être édifié sur la base d'un système d'équilibre entre des forces de dissuasion ou de doctrines de sécurité stratégique autorisant l'accumulation ou la mise au point d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons la nécessité vitale d'amorcer un dialogue susceptible de nous conduire à de futures négociations multilatérales sur des accords de désarmement nucléaire. Dans ce même contexte, la proposition des cinq Ambassadeurs nous offre un mécanisme qui, quoique limité, reste adéquat et souple, à savoir celui d'un comité spécial qui constituerait le cadre d'échanges de vues sur tous les aspects du désarmement nucléaire, y compris la mise au point, la production, le perfectionnement, le stockage, le transfert et l'emploi des armes nucléaires en toutes circonstances, ainsi que la mise en œuvre des principes d'irréversibilité, de transparence et de vérification des mesures adoptées.

Nous tenons à souligner que, durant les séances plénières informelles tenues l'année dernière sous la présidence mexicaine, nous avons pris note de la proposition faite par la délégation suédoise tendant à ce qu'il soit procédé à une évaluation des résultats atteints dans le domaine du désarmement nucléaire, des mesures prises pour enrayer la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, ainsi que du travail qui reste à accomplir. Nous demeurons convaincus qu'un échange de cette nature pourrait former un bon point de départ pour un examen systématique et sérieux de la question. Les États dotés d'armes nucléaires ont maintes fois affirmé qu'ils se conformaient à leurs obligations au titre de l'article VI du TNP. Ma délégation pense que ces États pourraient saisir cette occasion pour faire connaître à cette instance leurs projets en matière de destruction des arsenaux nucléaires.

Le Mexique demeure fermement attaché au régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, aussi ne peut-il qu'exprimer sa profonde déception devant l'absence de résultats de fond lors de la récente Conférence d'examen. Le Traité est la pierre angulaire du système de sécurité international, et nous qui l'avons signé devons veiller à respecter scrupuleusement chacun des engagements et chacune des obligations qui en découlent. Pour ce qui est du désarmement nucléaire – élément essentiel de la non-prolifération –, l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires et les 13 mesures concrètes adoptées à l'issue de la Conférence d'examen de 2000 revêtent une importance particulière, et leur mise en œuvre doit être accélérée, comme vient de le souligner le Coordonnateur du Groupe des 21 et comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 59/75.

(M. Macedo, Mexique)

La Conférence doit impérativement prendre de nouveau au sérieux le rôle fondamental qui lui a été confié par la communauté internationale il y a un quart de siècle, comme vient de le souligner l'Ambassadeur Sanders, et reprendre son travail de négociation. Nous disposons des compétences, des connaissances et du talent nécessaires. Faisons preuve de la volonté politique requise pour les utiliser et non plus continuer à décevoir ceux qui nous ont fait confiance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant est le représentant de l'Italie.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous nous sommes déjà prononcés en faveur de votre proposition visant à engager un débat de fond sur les questions essentielles dont la Conférence est saisie, et nous sommes très heureux de la teneur des débats que nous avons eus à la présente séance. Le moment est venu de rendre hommage à l'Ambassadeur Chris Sanders et au rôle clef qu'il a joué aussi bien à la Conférence du désarmement qu'au sein d'autres instances genevoises.

Nous sommes heureux de participer aujourd'hui à un débat centré sur le désarmement nucléaire, question à laquelle un nombre important de pays accordent la priorité à la Conférence. Nous pensons que ce débat vient à point nommé, à la lumière des résultats ou, plutôt, de l'absence de résultats de fond de la septième Conférence d'examen du TNP. Le désarmement nucléaire constitue un des piliers de ce traité. En dépit de nos efforts, la Conférence de New York n'est parvenue à aucun consensus quant à la façon d'aller de l'avant sur cette question. Le fait que deux documents de travail, l'un du Président de la Grande Commission I et l'autre du Président de son organe subsidiaire, ont été joints au rapport de la Grande Commission I n'apporte aucun éclairage, puisque ces documents n'ont pas fait l'objet d'un consensus et ne reflètent pas les points de vue des États parties.

Après la Conférence d'examen du TNP, la balle du désarmement nucléaire est plus que jamais dans le camp de la Conférence du désarmement. En dépit des résultats peu convaincants – et, sur ce point, je partage le point de vue de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov –, nous pensons qu'il y a eu à New York une évolution concernant le désarmement nucléaire, dont la Conférence du désarmement devrait prendre acte.

En sa qualité de membre de l'Union européenne, l'Italie souhaite mettre un accent particulier sur la valeur ajoutée apportée par l'Union européenne. Nous n'énumérerons pas toutes les dispositions relatives au désarmement nucléaire que renferme la position commune de l'Union européenne, élaborée en vue de la Conférence d'examen. L'Ambassadeur des Pays-Bas, s'exprimant au nom de la présidence de l'Union, a présenté la semaine dernière à la Conférence du désarmement les conclusions tirées par l'Union suite à la Conférence d'examen et a exposé notre position commune dans un document officiel. En particulier, l'Union appuie les décisions, la résolution et le document final des deux conférences d'examen précédentes, l'article VI du TNP, les réductions d'armes nucléaires non stratégiques, la notion d'irréversibilité et le Partenariat mondial institué par le G-8, à titre de nouvel élément décisif du désarmement nucléaire.

(M. Trezza, Italie)

D'autres faits intéressants sont survenus à New York. Les États parties, dotés ou non dotés d'armes nucléaires, ont réaffirmé leurs engagements au titre de l'article VI du TNP. Les États dotés d'armes nucléaires ont fait un effort de transparence dans la présentation des chiffres relatifs à leurs arsenaux nucléaires et à leur réduction. Un nombre croissant, encore que toujours insuffisant, de pays ont rendu compte de la mise en œuvre de l'article VI et d'autres dispositions pertinentes du TNP concernant le désarmement nucléaire. Nous avons également pris bonne note des priorités et des préoccupations exprimées par le Mouvement des pays non alignés, qui a réitéré sa position de principe sur le désarmement, position déjà affirmée de longue date lors de sommets et de conférences ministérielles, la dernière en date étant la Conférence ministérielle tenue à Durban au mois d'août de l'année dernière.

De plus, il a été pris largement acte des tendances et évolutions récentes survenues dans le domaine du désarmement nucléaire: les réductions des armements nucléaires opérées après la fin de la guerre froide, la signature du Traité de Moscou, l'abandon par la Jamahiriya arabe libyenne de ses programmes nucléaires, ou encore le Partenariat mondial. De vives préoccupations ont également été exprimées: la dénonciation du Traité par un pays, qui annonçait parallèlement – fait alarmant – être en possession de l'arme nucléaire, la menace d'un terrorisme nucléaire, les activités nucléaires non déclarées de longue date et les réseaux clandestins, ainsi que les activités nucléaires de pays qui n'ont toujours pas adhéré au TNP.

Malgré certaines divergences de vues qui traduisent des conceptions différentes de l'ordre des priorités en matière de désarmement nucléaire, nous pensons que le débat général et les discussions de fond à la Conférence d'examen du TNP ont permis de mettre en évidence un terrain d'entente intéressant. Mais ce résultat a été contrecarré par un débat de procédure déraisonnablement long et contradictoire. Tous les membres de la Conférence du désarmement, y compris les États non parties au TNP, doivent à présent travailler sur la base de ce terrain d'entente, y compris en ce qui concerne la position commune de l'Union européenne.

Nous partageons les aspirations de ceux qui prônent une intensification des efforts en vue d'éliminer les armes nucléaires, et nous continuerons, avec nos partenaires de l'Union européenne, à encourager les progrès dans ce domaine. Afin de trouver un moyen réaliste de faire progresser la Conférence du désarmement, nous pourrions nous mettre d'accord sur la création d'organes subsidiaires, dont l'un serait chargé de la question du désarmement nucléaire. Cet organe servirait de cadre à l'échange d'informations et de points de vue concernant des mesures concrètes qui nous permettraient d'aller progressivement et systématiquement de l'avant dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, et, ce faisant, d'élaborer des stratégies en vue d'éventuels futurs travaux multilatéraux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation et à titre personnel, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter le plein succès, alors que vous vous efforcerez de guider cette instance vers des sphères plus productives.

(M. Meyer, Canada)

Le Canada vous remercie d'avoir invité les membres de la Conférence à participer à un échange de vues structuré en séance plénière, qui, nous l'espérons, nous permettra d'avancer vers un consensus sur un programme de travail et de commencer réellement un travail de discussion et de négociation.

En attendant, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de nous concentrer sur une question qui importe à chacun d'entre nous, à savoir le désarmement nucléaire. C'est une question qui, de toute évidence, mérite d'être examinée au niveau multilatéral, et bien plus encore. En ces lendemains de conférence d'examen du TNP, le Canada estime que la revitalisation de l'action multilatérale dans ce domaine constitue une priorité incontournable.

La Conférence du désarmement aurait un rôle majeur à jouer sur ce plan. Nous devons utiliser les moyens que nous offre cette instance et de préférence un comité spécial pour examiner les questions urgentes afférentes au désarmement nucléaire. Le mandat proposé pour un tel comité, tel qu'il figure dans la proposition des cinq Ambassadeurs et dans le document de réflexion, prévoit un échange d'informations et de points de vue sur les mesures concrètes qu'il serait possible de prendre en vue d'aller progressivement et systématiquement de l'avant dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la cessation de la course aux armements. Nous pensons qu'il serait bon, dès lors que nous voudrions mener des négociations dans le cadre d'un mandat aussi général, que nous recourions à une approche plus ciblée recouvrant des thèmes et des mesures précis intéressant le désarmement nucléaire.

Par exemple, nous serions heureux d'avoir des explications sur les doctrines et politiques nucléaires, notamment de la part des États non parties au TNP. De telles explications contribueraient à dissiper la confusion et l'incompréhension, si omniprésentes dans ce domaine, et à instaurer une confiance si indispensable. Il serait également intéressant de mettre en commun des informations sur les plans conçus en vue de réaliser le désarmement nucléaire, les difficultés et les obstacles rencontrés, ainsi que les mesures prises ou envisagées.

Nous pourrions également nous pencher sur la question du respect des engagements, de la meilleure façon d'appliquer les principes d'irréversibilité et de transparence et d'appréhender le problème de la vérification (nous pourrions ainsi nous intéresser plus avant à l'utile travail fait par le Royaume-Uni dans ce domaine). Des mesures de confiance telles que la baisse du niveau de préparation et le découplage des ogives pourraient également être examinées. La question des armes nucléaires non stratégiques présente également un intérêt particulier, tant du point de vue du désarmement nucléaire que de la sécurité internationale et régionale, et elle mériterait à ce titre un échange de vues spécial au sein de la Conférence.

Nous pourrions ainsi faire bon usage d'un comité spécial, ainsi que d'éventuels débats en séance plénière avant l'adoption définitive d'un programme de travail. Tous les États pourraient participer à un tel échange, en expliquant ce qu'ils ont accompli et les mesures qu'ils ont prises et en proposant des idées, notamment certaines de celles qui ont été formulées lors de la Conférence d'examen du TNP.

(M. Meyer, Canada)

Certes, un tel dialogue ne remplacera jamais les actes de désarmement, mais il contribuera au moins à nourrir l'intérêt porté au désarmement nucléaire, à encourager la transparence et à favoriser un débat de fond sur des questions et approches spécifiques. Nous devons tous être conscients de la vaste déception que l'absence de résultats tangibles à la Conférence d'examen du TNP a suscitée, tant au sein qu'à l'extérieur des milieux gouvernementaux. La Conférence du désarmement n'est pas un organe subsidiaire de la Conférence d'examen du TNP, mais elle est une instance multilatérale de premier ordre saisie des questions de désarmement nucléaire. Nous nous devons, tant à nous-mêmes qu'à l'opinion, de faire le meilleur usage de notre instance en examinant les problèmes très réels et les possibilités en matière de désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la représentante de la Suède, l'Ambassadrice Borsiin Bonnier.

M^{me} BORSIIN BONNIER (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, il est particulièrement agréable de voir un excellent ami et voisin accéder à la présidence. Il existe de multiples façons de régler les problèmes de voisinage, et je crois que la Norvège et la Suède ont fait du bon travail à cet égard. Vous ne le savez peut-être pas, mais nous célébrons ces jours-ci le centième anniversaire d'un divorce très pacifique et très réussi.

Quant à Chris Sanders, sur le départ, je me contenterai de lui recommander de bien profiter de sa nouvelle vie, comme il le mérite.

Nous devons nous souvenir que des efforts considérables sont faits pour réformer l'ONU et les autres organisations internationales de façon à leur permettre de s'attaquer plus efficacement aux difficultés posées par une société humaine de plus en plus mondialisée. Dans quelques mois, nos chefs d'État ou de gouvernement aborderont ces questions lorsqu'ils se réuniront à New York. Les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales y seront traitées.

La réforme du mécanisme de désarmement mis en place en 1978 par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement devra inévitablement se faire un jour. Le mécanisme actuel ne fonctionne pas très bien, alors que nous avons besoin d'instruments multilatéraux et mondiaux efficaces pour faire face aux menaces sérieuses qui pèsent sur le monde et résoudre les difficultés liées à notre sécurité commune, tant les récentes que les plus anciennes. Comme le Ministère suédois des affaires étrangères l'a déclaré dans cette salle il y a quelques mois, l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement constitue un grave sujet de préoccupation. L'incapacité de la Conférence à surmonter ce blocage et à se remettre au travail tient à des raisons non pas diplomatiques, mais politiques.

La Conférence d'examen du TNP qui vient de s'achever a été une nouvelle occasion manquée, puisque nous n'avons pas su utiliser les mécanismes multilatéraux dont nous disposons. Là encore, l'échec n'est pas diplomatique, mais politique. Mais le Traité lui-même et les règles qu'il a instituées, ainsi que les résultats des précédentes conférences d'examen,

gardent toute leur valeur et constituent des points de repère en vue de nos futurs travaux – car des travaux s'imposent.

Je salue l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'inviter les États membres à aborder de façon structurée et ciblée les questions repérées dans le document de réflexion. Je trouve que la liste des orateurs pour aujourd'hui est remarquable, si on se réfère aux habitudes de la Conférence en la matière. Nous devons examiner le rôle que la Conférence pourrait jouer dans la réponse aux préoccupations de fond quant à la sécurité mondiale. Nous devons procéder à un examen de fond, en attendant que quelques capitales acceptent un programme de travail basé sur ce document. En outre, il sied que le premier thème de cette série de séances plénières soit le désarmement nucléaire.

Nous avons assisté avec satisfaction à des réductions des arsenaux nucléaires des États dotés de telles armes, en particulier des stocks colossaux des États-Unis et de la Russie. Mais les stocks restants sont encore énormes, et la menace qu'ils représentent hypothèque gravement la sécurité du monde. La communauté internationale doit avoir l'assurance que les États dotés d'armes nucléaires sont résolus à éliminer complètement leurs arsenaux. Or le doute subsiste.

Dans le même temps, nous assistons à un certain nombre d'événements troublants. La mise au point d'armes nucléaires plus modernes, plus petites et plus maniables suscite un certain intérêt. Le régime institué par le TNP a été gravement remis en cause par plusieurs pays, dont un est allé jusqu'à dénoncer le Traité pour acquérir le statut d'État doté d'armes nucléaires. Enfin, le risque de voir des acteurs non étatiques s'emparer de l'arme nucléaire est devenu bien réel.

Que peut donc faire aujourd'hui la Conférence du désarmement pour s'attaquer au problème du désarmement nucléaire, eu égard aux menaces anciennes et nouvelles? D'abord et surtout, nous devons enfin commencer à négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles intégrant à la fois des considérations en matière de désarmement et de non-prolifération. Mais puisque ce thème fera ultérieurement l'objet d'une séance plénière, je ne m'y attarderai pas.

Le document de réflexion qui nous a été distribué suggère la création d'un comité spécial chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire. Aux termes du mandat proposé, le comité devrait, entre autres, procéder à un échange d'informations et de points de vue et examiner les conceptions possibles de futurs travaux multilatéraux. Que signifie cela?

Au cours de notre séance officieuse du 13 mai 2004, j'ai présenté certaines des conceptions possibles de l'examen des questions à traiter, et je remercie notre collègue mexicain de nous les avoir rappelées il y a quelques minutes. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un programme complet de désarmement, mais plutôt de quelques idées sur la façon de nous y prendre pour commencer à travailler.

Je pense qu'il serait utile que la Conférence fasse le bilan des efforts de désarmement déjà faits ou en cours dans d'autres contextes. Pour l'heure, malgré les informations plus nombreuses qui ont été communiquées récemment, nous ne disposons pas d'une image claire

(M^{me} Borsiin Bonnier, Suède)

et globale des réductions réalisées, en cours de préparation ou encore à prévoir. Cela peut paraître élémentaire – je le crois nécessaire. Cela implique que, tout en intégrant la nécessité de protéger des intérêts vitaux en matière de sécurité, tous les États détenteurs de l'arme nucléaire soient prêts à s'engager dans cet effort d'instauration de la confiance dans une transparence assez grande.

Toujours en mai dernier, j'ai abordé une autre question que notre collègue canadien (et je m'en félicite) a de nouveau soulevée aujourd'hui: il serait également utile que la Conférence du désarmement s'intéresse à la place des armes nucléaires dans les doctrines militaires et de sécurité aujourd'hui et dans un avenir prévisible. Quelles sont les menaces susceptibles de déclencher une riposte nucléaire? Quelles sont les préoccupations qui poussent les États à conserver, rechercher ou ne pas exclure l'option nucléaire? Un tel débat dans le cadre de la Conférence du désarmement serait particulièrement intéressant, car la Conférence compte parmi ses membres un certain nombre d'États dotés de capacités nucléaires, parties et non au TNP.

Il serait également utile de se demander si certaines mesures de désarmement nucléaire ne présenteraient pas un intérêt particulier du point de vue de la non-prolifération, ne serait-ce qu'en limitant les risques de voir les armes nucléaires existantes tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Peut-on accorder la priorité à certains types particuliers d'armes nucléaires, telles que les armes nucléaires non stratégiques relativement petites, voire portatives?

Ce ne sont là que quelques réflexions. Il y aurait encore beaucoup à dire, mais ce sont là les axes de réflexion qui, à mon avis, s'ils donnaient lieu à une étude approfondie, pourraient ouvrir la voie à des solutions concernant ces questions, outre qu'une telle étude entrerait dans le cadre du mandat proposé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie ma voisine, la représentante de la Suède, de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence et à mon pays. L'orateur suivant sera le représentant du Chili, l'Ambassadeur Martabit.

M. MARTABIT (Chili) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, au nom de la délégation chilienne, permettez-moi de vous féliciter et de vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à vous voir présider nos travaux. Soyez assuré de notre entière coopération. Nous nous associons à l'hommage chaleureux qui a été rendu à l'Ambassadeur Chris Sanders, dont la créativité et la constance sont très appréciés, et nous lui souhaitons succès et bonheur dans ses nouvelles fonctions.

Tout d'abord, je voudrais appuyer la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Éthiopie au nom du Groupe des 21, et également préciser que la délégation chilienne appuie votre proposition visant à organiser quatre séances plénières officielles pour permettre aux délégations de s'exprimer sur les points de l'ordre du jour identifiés dans le document de réflexion.

Cependant, notre pays pense que la première mission de la Conférence du désarmement est de donner une forme concrète à son programme de travail et de s'attaquer à des travaux de fond. Cela s'explique par le fait que la Conférence est une instance de négociation, et non

(M. Martabit, Chili)

pas un simple organe de délibération. Le Chili approuve de telles initiatives, qu'il considère comme complétant les efforts que nous menons pour faire sortir de l'impasse la principale instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Cette initiative nous paraît utile au maintien du dialogue et de la réflexion entre les pays membres, mais elle ne doit en aucun cas être conçue comme une solution de remplacement de notre première tâche, qui consiste à adopter un programme de travail et à ouvrir rapidement des négociations de fond. Nous l'avons dit maintes fois, mais nous devons nous répéter. En huit ans d'inactivité s'est développé un noyau autour duquel des efforts ont été faits pour rechercher et promouvoir le consensus. Dans ce contexte, l'initiative des cinq Ambassadeurs est une proposition qui a reçu un large soutien de la part des membres de la Conférence, comme nous avons pu le constater une nouvelle fois aujourd'hui, et nous demeurons par conséquent persuadés qu'elle peut aider à susciter la volonté politique nécessaire pour remettre cette instance au travail. Nous sommes fermement convaincus de l'importance de la Conférence du désarmement et de la nécessité d'agir en conséquence, de façon à la rétablir dans son rôle moteur d'artisan de la paix et de la sécurité internationales.

Ce nonobstant, on peut se demander s'il n'est pas temps de réfléchir au futur rôle de la Conférence dans le contexte des phénomènes déterminants survenus sur le plan international, et je suis persuadé que l'exercice auquel vous nous proposez de participer peut nous apporter un éclairage nouveau sur ce point. Nous savons que ce n'est pas le moment d'aborder cette question, mais nous y reviendrons à une prochaine occasion.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de désarmement nucléaire. Pour cette question, comme pour toutes celles que nous aborderons par la suite, le Chili s'appuie sur des principes et valeurs humanistes incarnés dans une politique réaliste et pragmatique. Pour notre pays, l'avis consultatif dans lequel la Cour internationale de Justice a affirmé l'«obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace» constitue un fondement doctrinal solide en la matière, qui ne peut et ne saurait être mis de côté. La progression vers un désarmement nucléaire complet constitue pour le Chili une priorité. Cet objectif ultime qui est le nôtre ne doit pas nous faire perdre de vue les possibilités que nous offrent certaines mesures concrètes. Nous reconnaissons qu'il existe un lien indissoluble entre désarmement nucléaire et non-prolifération. Nous sommes persuadés que, si aucun progrès n'est fait sur ce second volet, l'objectif ultime de l'élimination des armes nucléaires ne fera que s'éloigner.

Par ailleurs, nous appréhendons également avec réalisme les 13 mesures concrètes axées sur le désarmement nucléaire qui sont énumérées dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous souhaitons toujours une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes favorables à la tenue d'une conférence des États parties destinée à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. Nous appuyons le moratoire sur les essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur de ce dernier. Nous aimerions que des négociations sur une interdiction de la production et du stockage de matières fissiles commencent rapidement. Nous souhaitons toujours l'ouverture de négociations sur la base du mandat Shannon. Nous réaffirmons la nécessité de créer, dans le cadre de la Conférence du désarmement, un organe subsidiaire chargé d'examiner la question

(M. Martabit, Chili)

du désarmement nucléaire. En tout état de cause, la création d'un tel comité est une condition *sine qua non* de l'adoption d'un programme de travail de la Conférence.

Nous insistons sur l'application du principe d'irréversibilité au processus de désarmement nucléaire et à tous les mécanismes connexes. Nous insistons sur le fait que les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires, selon ce qui était stipulé à l'article VI du TNP. Dans ce domaine, nous mesurons que des progrès ont été faits – progrès dont il a déjà été question ce matin –, avec la réduction du nombre d'ogives nucléaires et des niveaux de préparation. Nous réaffirmons que l'objectif ultime des efforts des États parties est un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous appuyons fermement la résolution 1540 du Conseil de sécurité, à l'effet de renforcer les régimes de non-prolifération des armes de destruction massive, eu égard, notamment, au risque de terrorisme nucléaire. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le Chili a ratifié les 12 conventions universelles des Nations Unies contre le terrorisme, et qu'il compte adhérer à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui doit être ouverte à la signature le 14 septembre prochain. Dans le même temps, nous appuierons les propositions d'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, lors de la conférence qui sera organisée à cette fin à Vienne, du 4 au 8 juillet prochain. Nous nous félicitons de l'impact du Code de conduite international de La Haye visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques. Nous réaffirmons l'importance des régimes de non-prolifération qui ne relèvent pas de traités, tels que le régime de contrôle des technologies missilières, le Groupe de l'Australie ou l'Arrangement de Wassenaar. Nous soulignons le rôle des mécanismes régionaux et sous-régionaux dans la quête du désarmement nucléaire.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de souligner que les zones exemptes d'armes nucléaires, telles que celles dont portent création les Traités de l'Antarctique, de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba, ainsi que la déclaration unilatérale de la Mongolie, sont autant d'éléments précieux. Mon pays espère que ces initiatives seront étendues à d'autres régions, telles que le Moyen-Orient et l'Asie centrale. La récente conférence internationale des États parties et signataires de traités établissant de telles zones, qui a été la première du genre et qui s'est déroulée à Mexico, a permis d'affirmer l'importance de tels efforts, qui constituent un moyen efficace de réaliser le désarmement nucléaire.

Enfin, nous sommes favorables à la négociation d'un instrument universel et juridiquement contraignant qui protège les États non dotés d'armes nucléaires et ceux qui ont renoncé à la possibilité d'en posséder contre l'emploi de telles armes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Heinsberg.

M. HEINSBERG (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre accession à la présidence, ainsi que de me réjouir de l'initiative que vous avez prise d'un débat en profondeur, lors de séances plénières formelles, sur les principales questions dont la Conférence est saisie, y compris les sujets récents.

(M. Heinsberg, Allemagne)

Qu'il me soit également permis de faire part de ma profonde estime à notre collègue Chris Sanders qui quitte aujourd'hui la Conférence, et de lui souhaiter le meilleur, pour lui et pour sa famille.

Le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. Fischer, soulignait, lors de son discours devant la septième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que l'objectif de la politique allemande est un monde débarrassé de la menace de l'arme nucléaire. Tout le monde s'accorde pour penser que la finalité du processus de désarmement nucléaire est l'élimination complète des armes nucléaires. Cet objectif a été formulé en 1978 dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et a été réitéré dans les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptés par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de 1995, ainsi que dans le document final de la Conférence d'examen du TNP, de 2000, dans lequel les États dotés d'armes nucléaires ont fait part de leur «engagement sans équivoque (...) de parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires» dans le cadre des 13 mesures concrètes axées sur la mise en œuvre de l'article VI du TNP.

Ces décisions n'ont pas été prises par hasard. La fin de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest a ouvert des possibilités nouvelles et concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire, exprimées par les engagements pris dans ces documents. Parallèlement, la situation relative à la sécurité internationale est devenue plus complexe à bien des égards. Au niveau régional, en particulier, les risques de conflit se sont accrus. Les menaces que fait peser la poursuite de la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs sont devenues plus évidentes. Les événements de ces dernières années n'ont fait que nourrir les inquiétudes au sujet de la prolifération et du respect des obligations relatives à la non-prolifération établies par le TNP. Le risque de voir des programmes d'armement nucléaire être menés sous couvert de programmes nucléaires civils constitue tout particulièrement un sujet de préoccupation.

Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que le fondement essentiel de la mise en œuvre du désarmement nucléaire. Les deux objectifs – non-prolifération et désarmement – sont d'une importance fondamentale. Les deux constituent une priorité et aucun ne doit être réalisé aux dépens de l'autre. Le TNP est le traité multilatéral le plus universel. Il est capital de maintenir son autorité et son intégrité sous toutes leurs formes. En outre, œuvrer à la réalisation de l'objectif d'une adhésion universelle au Traité revient à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, ce qui contribue au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales et internationales.

Nous assistons à une frustration croissante devant la lenteur des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Allemagne regrette que la Conférence d'examen du TNP de 2005 ait exacerbé ce sentiment, au lieu de donner un nouvel élan au processus de désarmement nucléaire.

On ne peut parvenir à une élimination complète des armes nucléaires qu'à la faveur d'une démarche progressive, en déployant des efforts pour aller progressivement et systématiquement de l'avant dans l'application de l'article VI, suivant les 13 mesures adoptées par la Conférence d'examen du TNP de 2000 et qui doivent être autant de jalons dans le processus de désarmement.

(M. Heinsberg, Allemagne)

Il faut absolument chercher à progresser réellement dans la voie d'un désarmement nucléaire irréversible et vérifiable.

Il nous faut tout d'abord ouvrir des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles. À cet égard, je rappelle le paragraphe 36 de la position commune de l'Union européenne relative à la Conférence d'examen du TNP de 2005, qui engage une nouvelle fois la Conférence du désarmement à ouvrir sans attendre des négociations en vue de la conclusion rapide d'un traité non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, sans conditions, en gardant à l'esprit le rapport du Coordonnateur spécial et le mandat qui y figure. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait un pas en avant dans la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, la preuve de l'efficacité du multilatéralisme et un nouveau pilier de notre système international de sécurité.

Dans le cadre du processus global de désarmement, les armements nucléaires non stratégiques doivent eux aussi être réduits d'une manière vérifiable et irréversible par toutes les parties. En Allemagne, un débat public sérieux sur cette question a été lancé, qui appelle à des mesures concrètes. La position commune de l'Union européenne sur la Conférence d'examen du TNP de 2005 souligne elle aussi cet objectif. L'Union européenne propose une démarche progressive, qui a été défendue dans un document de travail présenté par l'Allemagne à la première session du Comité préparatoire de la septième Conférence d'examen du TNP. Une démarche progressive s'impose et doit commencer par des mesures modestes, propres à établir la confiance, telles que la réaffirmation des initiatives en matière de désarmement nucléaire des Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie de 1991 et 1992, ainsi que l'échange d'informations entre tous les États dotés d'armes nucléaires, à leur gré, sur les stocks existants d'armes nucléaires non stratégiques, eu égard à la nécessité de protéger l'information confidentielle.

De plus, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dès que possible est d'une importance capitale pour tout progrès dans ce domaine. C'est pourquoi l'Allemagne engage tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, particulièrement les États dont la ratification est nécessaire pour que celui-ci entre en vigueur, à le faire sans retard et sans conditions.

L'Allemagne soutient pleinement la mise en place d'un organe subsidiaire de la Conférence qui traiterait du désarmement nucléaire, comme le demandent le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 ainsi que les auteurs de la proposition des cinq Ambassadeurs et du document de réflexion.

Dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États parties sont également convenus de voir un moyen de renforcer le régime de non-prolifération dans l'octroi de garantie de sécurité juridiquement contraignantes par les cinq États nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, et notaient en outre la mise en place, en mars 1998 par la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'élaborer des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Par conséquent, et conformément au paragraphe 38 de la position

(M. Heinsberg, Allemagne)

commune de l'Union européenne, l'Allemagne soutient également la mise en place du comité spécial de la Conférence du désarmement visé au paragraphe 1 de la proposition révisée des cinq Ambassadeurs, publiée sous la cote CD/1693/Rev.1.

J'aimerais souligner, en guise de conclusion, que le déblocage des travaux de la Conférence constituerait un pas en avant dans le processus de désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant est l'Ambassadeur d'Inde, M. Prasad.

M. PRASAD (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, veuillez accepter les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes très heureux de vous savoir à ce poste et vous assurons de notre soutien sans réserve. Nous souhaitons nous associer à l'hommage que vous avez rendu, à l'ouverture de la séance, à l'Ambassadeur Chris Sanders. Le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve à Genève vont nous manquer.

Nous sommes conscients de l'ampleur et de la difficulté de la tâche qui est la vôtre, tandis que vous présidez aux destinées de cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement qui n'a accompli aucun travail de fond depuis 1999. Cela ne tient nullement à vous ou à ceux qui vous ont précédé à la présidence, puisque vous tous avez déployé des efforts. C'est à nous, les membres de la Conférence, qu'il faut imputer cela, car nous n'avons pu parvenir au consensus sur un programme de travail. Notre délégation vous assure de sa coopération constructive alors que vous chercherez à faire sortir la Conférence de l'impasse actuelle.

Malheureusement, certains mettent le mauvais pas dans lequel se trouve la Conférence sur le compte des événements plutôt que sur celui des politiques. Certains disent que la Conférence du désarmement traverse une crise d'autorité qui tient en partie à ses procédures déficientes de prise de décisions, lesquelles, affirme-t-on, paralysent la Conférence. D'autres disent que cette instance a fait son temps et devrait être dissoute sans plus attendre, ou que cette instance multilatérale unique de négociation devrait faire place à des organes spéciaux que le Conseil de sécurité chargerait de tâches ponctuelles. Une telle vision des choses risque de ne pas être productive. En 1933, certains pays se sont retirés de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements de la Société des Nations. Ce n'était là qu'un préambule à leur retrait de la Société des Nations elle-même, et enfin à la dissolution de la Conférence mondiale du désarmement, ce qui a abouti à la Deuxième Guerre mondiale. Le contexte historique est différent aujourd'hui, mais la dissolution de notre instance augurerait mal de la paix et de la sécurité mondiales.

L'absence d'accord sur un programme de travail à la Conférence du désarmement est symptomatique du déclin du multilatéralisme. Plus spécifiquement, elle reflète un manque de volonté politique. En outre, il s'agit là moins d'une absence de volonté de certains des piliers de la Conférence du désarmement que des résultats de leurs réflexions, lesquelles les ont conduits à penser que le temps n'est peut-être pas opportun ou que des négociations ou des débats sur des questions à l'ordre du jour de la Conférence ne répondraient pas à leurs intérêts nationaux en matière de sécurité. Le fait est que les positions nationales pourraient être protégées et conciliées

(M. Prasad, Inde)

dans l'intérêt de tous, grâce à des négociations conduites sur la base du consensus. C'est ce que montre le succès remporté voilà moins d'une semaine par le Groupe de travail de l'Assemblée générale à New York, qui a conclu des négociations sur un instrument international permettant aux États de recenser les armes légères illicites. Nous sommes désormais dotés d'un instrument qui établit des normes universelles pour le marquage de toutes les armes légères et qui met en place une coopération internationale pour trouver les armes illicites. Le principe du consensus n'a pas freiné, mais au contraire a favorisé le processus permettant de parvenir à un accord sur un instrument. Rien ne permet donc de dire que le consensus ferait obstacle à des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Au vu de l'impatience croissante suscitée par l'absence de tout travail productif à la Conférence du désarmement, il nous reste, en plus d'appeler au bon sens et à la sagesse, à concevoir des idées susceptibles de persuader ses États membres d'établir un programme de travail qui reflète les préoccupations et les priorités de l'ensemble des membres de la Conférence, et qui réponde aux attentes de la communauté internationale. C'est dans ce contexte particulier que l'Inde appuie la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous continuons de croire qu'elle peut fonder un consensus sur le programme de travail de la Conférence.

Notre délégation a pris la parole suite à l'invitation faite aux délégations de s'exprimer sur les questions de fond de l'ordre du jour de la Conférence, dans l'espoir que des interventions émergent des idées sur les moyens d'ouvrir des négociations dans le cadre de cette instance sur ces questions. Dans le cas contraire, notre débat n'aura aucun sens, car les positions nationales sont bien connues et ont été suffisamment exprimées. Parler des mêmes choses et faire des déclarations d'ordre général ne saurait remplacer l'adoption d'un programme de travail, qui demeure l'objectif essentiel.

Exprimant sa vision de la politique étrangère d'une Inde libre, le premier chef du Gouvernement indien, M. Jawaharlal Nehru, a affirmé devant l'Assemblée constituante qu'il était sans doute bon de se dire en faveur de la paix et de la liberté, mais que, à défaut d'être suivi d'effets, cela restait un vœu pieux. En elle-même, a-t-il expliqué, cette affirmation était dénuée de sens, car chaque pays était prêt à dire la même chose, quel que soit le fond de sa pensée. L'ensemble des membres de la Conférence, voire l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, est convenu de toute une série d'objectifs axés sur l'instauration d'une paix durable, de la sécurité et du désarmement, ainsi qu'il ressort du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978. Ces objectifs constituent l'essentiel de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La preuve de notre attachement à la paix, à la sécurité et au désarmement ne peut être faite que par notre volonté d'entreprendre des négociations pour parvenir aux objectifs définis. Sans un mouvement dans cette direction, il est parfaitement inutile d'exprimer des vœux pieux.

Le document final de cette première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement reconnaissait que les armes nucléaires constituaient le plus grand danger pour l'humanité, et que des mesures efficaces de désarmement nucléaire et de prévention de la guerre nucléaire avaient la plus haute priorité. Vingt-sept ans plus tard, alors que la guerre froide est finie, nous ne gagnerons rien à ergoter sur ce postulat. Il suffit simplement de nous en souvenir et de le réitérer. De nombreux collègues ont reconnu ici que le concept de la destruction

(M. Prasad, Inde)

mutuelle assurée n'a plus cours aujourd'hui. L'adage énoncé en 1983 par le Président Reagan devant l'Assemblée générale des Nations Unies, selon lequel une guerre nucléaire ne doit jamais être engagée car dans une telle guerre il ne saurait y avoir de vainqueur, relève maintenant du bon sens.

Lors des débats informels sur le désarmement nucléaire tenus l'année dernière et dans la déclaration faite par l'Ambassadeur Skotnikov tout à l'heure, nous avons décelé un certain optimisme quant à la diminution de la menace d'une course bilatérale aux armements nucléaires entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Ces deux États ont réduit radicalement leurs arsenaux stratégiques en améliorant la gestion de leurs stocks d'armes nucléaires et en rationalisant ces dernières. Nous nous réjouissons à la perspective de nouvelles réductions encore plus importantes. Ce processus bilatéral, qui a bien commencé, doit aboutir à sa conclusion logique, à savoir débarrasser le monde de l'arme nucléaire, suivant un programme de désarmement nucléaire et un calendrier précis.

L'Inde partage entièrement la position du Groupe des 21 sur un programme de travail, position qui a été clairement énoncée le 15 mars 2005 par l'Ambassadrice d'Égypte, M^{me} Naéla Gabr, en séance plénière de la Conférence, ainsi que par l'Ambassadeur Yimer aujourd'hui. M^{me} Gabr s'est également faite le porte-parole du Groupe des 21 en réitérant la proposition relative au désarmement nucléaire, publiée dans le document CD/1570.

L'idée d'une mise en œuvre progressive d'un programme en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis était à la base du plan d'action dévoilé en 1988 par le Premier Ministre Rajiv Gandhi à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le plan d'action prévoyait l'élimination des armes nucléaires de toutes catégories, tactiques, à portée intermédiaire et stratégiques. Il englobait tous les États dotés d'armes nucléaires, mais également les États dits du «seuil» nucléaire. Il prévoyait des mesures collatérales adaptées, notamment l'abandon des principes sous-tendant la course aux armements nucléaires et l'adoption de nouveaux principes basés sur la non-violence et sur la coopération. Il mettait également noir sur blanc les facteurs et les principes susceptibles de régir un ordre mondial sans armes nucléaires. Le principe de base de ce plan est toujours d'actualité aujourd'hui.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, l'Inde est consciente de sa responsabilité particulière en matière de désarmement nucléaire. Notre politique de sécurité défensive obéit à un sentiment de responsabilité, ainsi qu'à une volonté de retenue et de prévisibilité; elle se base sur une dissuasion minimale crédible qui exclut toute utilisation d'armes nucléaires en première frappe, ou leur utilisation préventive, ou encore leur utilisation contre des États qui n'en sont pas dotés. Nous avons continué de défendre l'idée d'instruments internationaux juridiquement contraignants pour concrétiser ces engagements, et l'idée de négocier un instrument juridiquement contraignant sur les garanties à donner aux États non dotés d'armes nucléaires. Jusqu'à ce que nous parvenions à l'élimination complète des armes nucléaires suivant un programme progressif et un calendrier précis, ce qui constitue sans conteste le meilleur moyen d'éliminer les dangers d'une guerre nucléaire et de la prolifération des armes nucléaires, nous soutiendrons, à titre de mesure transitoire, l'idée de conclure une convention relative à l'interdiction de l'utilisation de l'arme nucléaire. Nous demeurons attachés à notre moratoire unilatéral sur les essais d'armes nucléaires, ainsi qu'à la participation à la négociation d'un traité

(M. Prasad, Inde)

multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international, visant l'arrêt de la production de matières fissiles. L'engagement de l'Inde en faveur de l'objectif d'un désarmement nucléaire demeure donc intact.

Nous partageons également les inquiétudes de la communauté internationale au sujet du lien possible entre terrorisme et armes de destruction massive. Le danger existe bel et bien de voir de telles armes tomber dans les mains de terroristes, ou ce que l'on appelle par euphémisme des «acteurs autres que les États». Nous soulignons à cet égard les responsabilités des États et leur devoir de transparence dans la lutte contre le terrorisme, l'élimination des infrastructures qui le soutiennent et la prévention de la dissémination des marchandises et des technologies à caractère sensible. L'action que nous avons menée pour en empêcher la dissémination a entièrement abouti.

En tant que membres de cette instance multilatérale de négociation, nous demeurons attachés au multilatéralisme et aux efforts de désarmement au niveau mondial. Des instruments basés sur le droit, négociés à l'échelon multilatéral, juridiquement contraignants, non discriminatoires et vérifiables constituent le meilleur moyen de parvenir au désarmement et à la limitation des armements. L'élimination complète des armes nucléaires est une question d'intérêt mondial qui doit être traitée dans un cadre multilatéral.

La proposition des cinq Ambassadeurs concernant un programme de travail vise à donner à un comité spécial sur le désarmement nucléaire un mandat de délibération plutôt que de négociation. Le fait que nous acceptons la proposition des cinq Ambassadeurs ne diminue aucunement notre engagement en faveur de l'ouverture immédiate de négociations sur le désarmement nucléaire. Nous avons accepté la proposition des cinq Ambassadeurs dans un esprit de souplesse, afin de voir la Conférence du désarmement adopter un programme de travail lui permettant d'entamer des négociations. Ces plénières ne serviront à rien à défaut de déboucher sur l'ouverture de négociations. Toute proposition en deçà de cet objectif ne permettra aucune avancée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, M^{me} Mtshali.

M^{me} MTSHALI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation souhaite vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes certains que, grâce à vos talents de diplomate et votre compréhension des questions de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements, nos débats seront fructueux. Qu'il me soit permis de vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans vos efforts.

J'aimerais également me joindre aux autres délégations pour exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Nigéria, notre sincère reconnaissance pour la manière dont il a mené nos débats au cours de son mandat. De même, nous voulons adresser à l'Ambassadeur Chris Sanders tous nos vœux de succès dans sa nouvelle affectation, quelle qu'elle soit.

L'Afrique du Sud s'associe également à la déclaration faite par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

(M^{me} Mtshali, Afrique du Sud)

L'Afrique du Sud et, nous le croyons, d'autres pays représentés ici sont très déçus de l'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP. Cela nous met dans une situation précaire, avec des perspectives incertaines en matière de désarmement nucléaire. Sans vouloir utiliser cette séance pour expliquer l'échec de la Conférence d'examen du TNP, il nous paraît toutefois important de souligner que cet échec montre bien que nous n'avons pas été à la hauteur du problème posé par les armes nucléaires.

L'absence actuelle de volonté politique constitue un obstacle sérieux au désarmement nucléaire. Elle se manifeste de différentes manières, telles que l'application sélective, par certaines délégations, de la règle du consensus, ainsi que par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires s'opposent systématiquement et avec force à toutes propositions qui les amèneraient à s'engager réellement dans un processus de désarmement nucléaire. Malheureusement, l'absence de volonté politique continue d'empêcher certaines des grandes instances du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements de parvenir à un accord sur des questions de procédure, telles que leur ordre du jour ou leur programme de travail, ainsi que le démontrent l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence quant à son programme de travail et le temps passé à la Conférence d'examen du TNP à chercher un accord sur son ordre du jour. L'Afrique du Sud exhorte les délégations à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser dans l'exécution des engagements déjà acceptés en matière de désarmement nucléaire.

L'Afrique du Sud considère que toute prétention des États dotés d'armes nucléaires de conserver indéfiniment leurs armes serait incompatible avec l'objectif plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que des progrès irréversibles dans l'adoption de mesures de désarmement nucléaire et de limitation des armes nucléaires restent fondamentaux pour la promotion du désarmement nucléaire. L'élimination complète des armes nucléaires et la garantie qu'elles ne seront plus produites demeurent par conséquent la seule garantie qu'elles ne seront pas employées – voilà l'objectif.

Le fait d'être sélectif ou de minimiser, voire d'éluder, certaines questions dans le débat sur le désarmement sape aussi les bases du multilatéralisme. Comme dans nombre d'autres instances multilatérales, l'Afrique du Sud exhorte les délégations à prendre en considération les intérêts et les préoccupations d'autrui. Si ces préoccupations ne sont pas compatibles avec celles de certains acteurs, les délégations concernées doivent proposer des solutions de remplacement réalistes, qui nous permettraient de progresser dans la réalisation de notre objectif commun, à savoir le désarmement nucléaire. Les concessions mutuelles qui sont à la base du multilatéralisme doivent conduire notre démarche à cet égard, car les solutions multilatérales sont durables et peuvent faire progresser réellement la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation est convaincue que les enjeux actuels en matière de paix et de sécurité internationales exigent de nous des moyens novateurs de faire avancer le désarmement nucléaire. À cet égard, l'Afrique du Sud appelle l'attention sur une proposition de 12 mesures interdépendantes, qu'elle a évoquées lors du débat général à la Conférence d'examen du TNP et qui sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient alors. Tous les États doivent:

- Ne ménager aucun effort pour parvenir à une adhésion universelle au TNP et à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

(M^{me} Mtshali, Afrique du Sud)

- Traiter la question des risques de prolifération des armes nucléaires par le fait d'acteurs autres que les États;
- Renforcer encore les garanties de l'AIEA, qui offre un moyen d'empêcher la prolifération;
- Faire en sorte que les États ayant les capacités nécessaires pour mettre au point des armes nucléaires s'acquittent de leurs responsabilités particulières et établissent des relations de confiance avec la communauté internationale, de manière à dissiper toutes inquiétudes quant à la prolifération des armes nucléaires;
- Respecter pleinement les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et s'abstenir de tous actes susceptibles de nuire au désarmement et à la non-prolifération nucléaires ou de conduire à une nouvelle course aux armements nucléaires;
- Accélérer la mise en œuvre des 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue d'aller systématiquement et progressivement de l'avant dans le désarmement nucléaire;
- Reprendre les négociations à la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable au plan international, visant l'arrêt de la production de matières fissiles, en tenant compte des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires;
- Établir un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement pour la question du désarmement nucléaire;
- Reconnaître le caractère impératif des principes d'irréversibilité et de transparence pour toutes mesures de désarmement nucléaire, ainsi que la nécessité de développer des capacités nouvelles, appropriées et efficaces en matière de vérification;
- Ouvrir des négociations sur des garanties de sécurité efficaces et juridiquement contraignantes que donneraient les États dotés d'armes nucléaires aux États qui en sont dépourvus.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent:

- Faire davantage d'efforts pour réduire leurs arsenaux non stratégiques et ne pas mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires, conformément à l'engagement pris de diminuer le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité;
- Conclure et mettre en œuvre les accords visant à placer les matières fissiles qui ne sont plus utilisées à des fins militaires sous un contrôle international.

Ces mesures se fondent sur la conviction que nous devons nous attacher à parvenir à un consensus sur ce qu'il est, d'après nous, possible de faire dans la voie du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider cette instance, et nous faisons nôtre l'hommage et les salutations que vous avez adressés à notre voisin, l'Ambassadeur Chris Sanders. Nous tenons à féliciter notre autre voisin, la délégation du Nigéria, pour tous les efforts qu'elle a déployés en assurant la présidence de la Conférence du désarmement.

Nous nous réjouissons de l'initiative que vous avez prise, dans l'exercice de vos prérogatives, de structurer nos travaux comme vous l'avez indiqué la semaine dernière. Nous considérons le calendrier des réunions et les sujets que vous avez proposés, non comme le substitut d'un hypothétique programme de travail, mais plutôt comme un moyen d'aider la Conférence à résoudre les problèmes que pose ce programme.

En outre, comme ma délégation le faisait remarquer le 1^{er} février dernier, nous sommes tout à fait prêts à faire consigner notre position dans les comptes rendus officiels de la Conférence du désarmement. Nous pensons qu'il est bon pour l'autorité et le sérieux de cette instance que nos débats se déroulent autant que possible sous le regard critique du public.

En ce sens, il est utile de traiter la question du désarmement nucléaire dans un cadre officiel et séparément des autres points qui pourraient être inscrits à un programme de travail. Cela permet de s'attaquer en profondeur à cet important sujet, car il continue d'être au premier rang de l'ordre du jour et de nos préoccupations.

J'aimerais, cela dit, faire une observation concernant l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Certes, son orientation a été définie par la guerre froide, comme d'autres aspects de notre manière de procéder, notamment les groupes régionaux; mais il importe sans aucun doute de garder à l'esprit que l'article VI du Traité sur la non-prolifération dispose que la négociation de mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire est une obligation et n'est nullement concernée par cette orientation.

La question de savoir pourquoi le désarmement nucléaire est au centre des préoccupations doit être traitée par la Conférence à plusieurs niveaux: le désarmement nucléaire doit demeurer à l'ordre du jour parce que les armes nucléaires continuent d'exister en quantités extraordinaires et tout à fait excessives, eu égard à la valeur de dissuasion que l'on pourrait raisonnablement leur prêter.

Le désarmement nucléaire continue d'être au centre des préoccupations parce que les progrès réalisés dans l'élimination de ces armes restent sujets à controverse. La pleine réalisation du potentiel du Traité de Moscou aura sans aucun doute son importance, mais les inquiétudes de la communauté internationale au sujet du nombre très important d'armes nucléaires qui subsistera après cela ne seront pas suffisamment dissipées. Le désarmement nucléaire restera longtemps encore une question fondamentale.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Il existe un autre niveau auquel il faut traiter la question de savoir pourquoi le désarmement nucléaire continue de faire l'objet d'un point principal de l'ordre du jour, à savoir le niveau juridique, qui comprend plusieurs éléments. Il y a bien entendu l'article VI du TNP et l'engagement de longue date de «poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire». Comme chacun sait, le TNP est entré en vigueur il y a plus de 35 ans.

Il y a également l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice il y a presque neuf ans, selon lequel la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et selon lequel les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas indiqué quelles seraient les circonstances précises justifiant un emploi licite de ces armes.

En outre, bien sûr, il y a les résultats des Conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000, en particulier les mesures concrètes et l'engagement sans équivoque des États nucléaires de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires.

Ayant ces différents éléments à l'esprit, le Gouvernement néo-zélandais a jugé inquiétants les derniers efforts faits – en vain – par certains États au cours du récent processus d'examen du TNP pour saper les mesures formellement convenues en vue d'un désarmement nucléaire, y compris l'engagement sans équivoque que je viens d'évoquer.

C'était, pour la dernière Conférence d'examen du TNP, un problème important. Malheureusement, on peut établir un parallèle avec la Conférence du désarmement. Il existe chez plusieurs membres de la Conférence une réticence à s'engager dans la voie du désarmement nucléaire aussi entièrement que l'exigent les engagements et les principes juridiques que je viens d'évoquer.

C'est grave sur un plan comme sur l'autre, et dans la mesure où les mêmes États nucléaires qui ne souhaitent pas poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire dans le cadre du TNP mènent une politique analogue à la Conférence, leur bonne foi est doublement mise en doute.

Ma délégation n'utilise pas à la légère l'expression «bonne foi». Cependant, nous sommes tous conscients de ce principe du droit international conformément auquel tout traité doit être interprété de bonne foi, selon le sens ordinairement donné à ses dispositions, dans leur contexte, et à la lumière de son objet et de son but.

Le contexte dans lequel s'inscrit l'interprétation du traité comprend, en plus du texte, son préambule et ses annexes. À cet égard, j'aimerais conclure cette partie de ma déclaration sur les incidences juridiques de la situation actuelle en évoquant un élément intrinsèque du Traité sur la non-prolifération qui touche à la bonne foi. Le préambule du TNP exhorte tous les États à coopérer dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Ma délégation exhorte tous les membres de cette Conférence à coopérer pour parvenir à un accord sur un programme de travail dans lequel le désarmement nucléaire occuperait une place centrale. Il ressort de ce qui vient d'être dit que la volonté des délégations comme la mienne de s'entendre sur un programme de travail qui aborde le désarmement nucléaire d'une manière qui, au moins au début, laisserait de côté des négociations sur cette question constitue un compromis important.

Un tel compromis n'est possible qu'en raison de l'importance que nous attachons à la lutte, de toute urgence, contre les menaces actuelles de prolifération par la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cependant, notre patience a des limites. Loin d'accepter l'argument selon lequel la situation internationale actuelle en matière de sécurité n'est pas propice à l'élimination plus rapide des armes nucléaires, ma délégation ne voit aucune preuve que l'existence d'une arme nucléaire, ou 10, 20 ou 30 000 armes de ce type ait fait ou fasse de ce monde un lieu plus sûr ou meilleur à vivre. C'est tout le contraire.

Ce qui pourrait réellement contribuer à la sécurité internationale, ce serait une coopération de tous les États, telle qu'envisagée dans le préambule du TNP, à l'élaboration et à l'adoption de mesures de désarmement nucléaire plus efficaces, dans cette Conférence ou dans un cadre plus universel, suivant des procédures moins rigides. Je le dis en sachant que les délégations pourraient s'attendre à examiner ici ou ailleurs – peut-être parallèlement, mais pas nécessairement aussi complètement – la non-prolifération ou d'autres questions fondamentales longtemps considérées comme étant des préoccupations internationales essentielles relevant au premier chef de la Conférence du désarmement.

En conclusion, ma délégation espère que votre initiative d'organiser ces séances permettra deux choses: premièrement, d'obtenir des délégations qui n'ont pas pu, à ce jour, accepter, au moins en partie, les propositions relatives à un programme de travail, non pas une répétition de leurs motifs de rejet, mais une définition claire des éléments sur lesquels elles insistent et qui, en même temps, ouvrent des perspectives réalistes de compromis et, deuxièmement, de faire comprendre aux membres de la Conférence que, à défaut d'aller de l'avant, nous devons nous rabattre sur le Sommet des Nations Unies qui se tiendra en septembre à New York et déterminer alors s'il faut reprendre tout le concept de diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de limitation des armements et établir de nouveaux paramètres. Quel que soit le résultat, les engagements de négocier des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire demeurent.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande pour sa déclaration, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Rodríguez, sera la dernière à prendre la parole ce matin.

M^{me} RODRÍGUEZ (Pérou) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. Vous pouvez compter sur le soutien de ma délégation dans les efforts que vous fournissez pour permettre à cette Conférence d'adopter un programme de travail acceptable pour tous. J'aimerais également me joindre à ceux qui ont exprimé leur reconnaissance à l'Ambassadeur Sanders pour son importante contribution aux travaux de la Conférence, en particulier au cours de son mandat de président, et lui adresser mes meilleurs vœux de succès dans sa nouvelle affectation.

(M^{me} Rodríguez, Pérou)

Ma délégation appuie la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Éthiopie au nom du Groupe des 21, et aimerait que soit dûment consignée, une fois encore, l'expression de la préoccupation du Gouvernement péruvien quant à notre incapacité de nous mettre d'accord pour surmonter les difficultés qui ont empêché la Conférence ces huit dernières années de mettre en place un programme de travail.

Nous appuyons l'initiative que vous avez prise de convoquer quatre séances officielles pour aborder les quatre priorités établies par les États membres, et nous espérons que cela permettra la reprise de travaux de fond à la Conférence. Conformément à ce qui a été convenu à la séance de la semaine dernière, je me cantonnerai aux sujets qui, à notre avis, doivent être abordés dans le cadre de la question du désarmement nucléaire.

Le Pérou continue de considérer le Traité sur la non-prolifération comme la pierre angulaire de la non-prolifération et de la réalisation du désarmement nucléaire. Nous regrettons profondément l'échec, en mai dernier, de la Conférence d'examen, ainsi que le fait que divers États parties n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire à l'adoption de documents de fond qui auraient renforcé les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cependant, comme le Secrétaire général, nous pensons que cet échec ne remet en question ni l'importance, ni la survie du Traité lui-même. Le fait que les énormes arsenaux nucléaires n'ont pas été réduits et que de nouveaux États nucléaires ont vu le jour crée une situation dangereuse en raison du grand nombre de ces armes qui pourraient être utilisées par des groupes terroristes. Dans ce contexte, et à la lumière de l'échec de la Conférence d'examen, nous pensons qu'il est essentiel d'appliquer les 13 mesures concrètes adoptées à la sixième Conférence d'examen du TNP, de 2000. Les décisions de 1995 et surtout celles de 2000 conservent leur validité puisque aucun accord officiel n'a été conclu en 2005. Le Gouvernement péruvien pense qu'il est urgent de négocier un traité qui mettrait fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Certaines tendances qui se sont faites jour ces dernières années et l'incertitude croissante concernant la question nucléaire exigent encore davantage la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant qui donnerait aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties juridiques contre l'emploi ou la menace de telles armes. Dans le cas particulier de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco, qui a été accepté par les pays dotés d'armes nucléaires, a établi un système de garanties de sécurité négatives applicables à la région. Le Pérou, fer de lance de la négociation puis de l'adoption du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, est convaincu qu'il est d'une importance vitale d'établir de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que de consolider les zones déjà existantes, ce qui rendrait possible une réduction progressive des risques d'emploi des armes nucléaires.

Enfin, je tiens à réitérer que mon pays appelle de ses vœux une prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, nous l'espérons, contribuera à la réduction progressive, puis à l'élimination de toutes les armes nucléaires. L'absence de volonté politique constatée en mai dernier à New York n'est rien d'autre que le reflet de ce qui se passe à la Conférence du désarmement depuis plus de huit ans. Comme l'a déclaré le 15 mars dernier le Ministre des affaires étrangères du Pérou, nous ne pouvons pas accepter l'idée d'une neuvième

(M^{me} Rodríguez, Pérou)

année consécutive sans travaux de fond à la Conférence. Nous sommes prêts à travailler main dans la main avec l'ensemble des États membres de la Conférence afin de trouver des solutions permettant d'adopter dès que possible un programme de travail qui serait acceptable pour nous tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Pérou pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

La liste pour ce matin est épuisée, les 20 délégations inscrites ayant pris la parole. Je vais maintenant suspendre la séance jusqu'à 15 heures. Le premier orateur de l'après-midi sera le représentant du Brésil, suivi de ceux de la France et de l'Argentine.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 15.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La 986^e séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise. La première délégation à prendre la parole sera celle du Brésil. Je donne la parole à l'Ambassadeur da Rocha Paranhos.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Je voudrais d'emblée adresser à notre ami Chris Sanders tous nos vœux de chance, de succès et de bonheur dans sa nouvelle affectation et préciser que la délégation brésilienne fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21 ce matin.

Monsieur le Président, je veux vous féliciter de l'initiative que vous avez prise de nous inviter à nous exprimer sur le désarmement nucléaire, qui constitue pour le Brésil une priorité absolue dans cette instance.

C'est l'Ambassadeur du Brésil, M. Celso Amorim, aujourd'hui Ministre des affaires étrangères, qui a présenté en 2000 la proposition portant son nom et publiée sous la cote CD/1624, qui met l'accent sur le désarmement nucléaire. Tout en étant attaché à cette proposition, le Brésil est prêt à faire preuve de souplesse quant à un programme de travail dans le but de parvenir au consensus, y compris avec les États qui résistent à tout compromis. Nous appuyons depuis 2004, en guise de compromis, la proposition des cinq Ambassadeurs, qui consiste à mettre moins l'accent sur le désarmement nucléaire que ne le fait la proposition brésilienne. Plus récemment, nous avons indiqué que le document de réflexion informel présenté par l'Ambassadeur Chris Sanders et qui s'inspire de la proposition des cinq Ambassadeurs pourrait constituer une bonne base de discussion aux fins de l'adoption d'un programme de travail.

Les États dotés d'armes nucléaires ont pris un «engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires», qu'ils doivent honorer.

Le Brésil considère que la quête du désarmement nucléaire constitue un moyen fondamental de répondre aux préoccupations de la communauté internationale, s'agissant de la prolifération. Nous devons nous attacher à déployer des efforts systématiques et continus pour réaliser progressivement l'engagement pris à l'article VI du TNP de poursuivre des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Ce que nous entreprenons à la Conférence du désarmement doit être compatible, dans la lettre et l'esprit, avec le TNP,

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

y compris les décisions, les résolutions et les résultats de toutes les conférences d'examen du Traité.

Comme nous le savons, la Conférence d'examen du TNP de 1995 avait vu la conclusion d'un accord sur la prorogation du Traité pour une durée indéterminée – et non pas, je le souligne, éternelle. En d'autres termes, la pérennité du TNP dépend directement de sa réalisation effective. À la dernière Conférence d'examen, le Brésil s'est prononcé pour l'examen de certaines questions en ayant à l'esprit le but ultime d'un monde sans armes nucléaires. Malheureusement, en l'absence, chez certains, de la volonté politique nécessaire, il n'a pas été possible d'examiner comme il se devait les questions de fond à la septième Conférence d'examen et encore moins de s'accorder sur un document de fond. Malgré cela, nous sommes toujours fermement convaincus que la prochaine Conférence d'examen et les premiers travaux préparatoires de 2007 doivent servir à un examen exhaustif de la mise en œuvre (ou de l'absence de mise en œuvre) du document de 2000, notamment des mesures concrètes à prendre «dans le cadre des efforts systématiques et progressifs déployés pour appliquer l'article VI du Traité» ainsi que les paragraphes 3 et 4 c) de la décision de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. À cet égard, nous engageons les quelques pays qui ne sont pas encore parties au Traité à y adhérer sans condition.

Nous sommes convaincus que les engagements pris par les signataires du Traité de Moscou doivent être renforcés, de sorte que les réductions qu'il prévoit deviennent un véritable désarmement, que les armes visées soient démantelées dans la transparence, et que les États concernés s'abstiennent de mettre au point de nouvelles armes et suppriment les stocks d'armes «tactiques». Nous sommes également fermement convaincus que des négociations rapides en vue de la conclusion d'un traité sur les matières fissiles doivent avoir lieu à la Conférence du désarmement. Les divergences au sujet de la vérification ne doivent pas empêcher l'ouverture de négociations. Ici encore, le Brésil engage tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire sans plus attendre et à s'abstenir de toute action susceptible de nuire au Traité.

En soulignant ces propositions et recommandations, le Brésil s'inscrit dans la continuité d'une position prise de longue date en faveur d'accords multilatéraux et non discriminatoires sur les questions de sécurité.

Le Brésil a activement participé au lancement de l'initiative qui a abouti à la création, dans une région habitée, de la toute première zone internationale exempte d'armes nucléaires, officialisée par le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Traité a été ouvert à la signature en 1967. Dès 1968, après l'avoir ratifié, le Brésil s'est conformé à l'ensemble de ses dispositions, bien que le document juridique ne soit complètement entré en vigueur qu'en 1994, après avoir recueilli le nombre de ratifications nécessaire.

En 1980 déjà, le Brésil et l'Argentine ont signé le premier accord de coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ce qui a constitué un tournant historique dans leurs relations. Les années qui ont suivi ont vu de nouveaux échanges bilatéraux et de nouveaux signes de confiance et de compréhension mutuelle.

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

La Constitution brésilienne dispose que le pays ne peut utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. Très peu de pays, si tant est qu'il y en ait, ont pris un tel engagement au niveau juridique le plus élevé de leur droit interne.

En août 1991, le Brésil et l'Argentine ont signé l'Accord pour l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire, portant la création de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC). Avec l'institution de cette agence bilatérale, les deux pays ont ouvert la voie à des inspections nucléaires bilatérales qui servent aujourd'hui de modèle dans d'autres régions du globe.

En décembre 1991, le Brésil, l'Argentine, l'ABACC et l'AIEA ont signé un accord de garanties quadripartite qui est entré en vigueur en 1994. Conformément à cet accord, toutes les matières nucléaires dans toutes les installations nucléaires des deux pays ont été soumises à un contrôle international strict. Le programme nucléaire brésilien est donc placé sous le régime des garanties générales de l'AIEA depuis 1994, et le respect de tous ses engagements internationaux n'a jamais fait de doute.

Le Brésil pense que le TNP reste et doit rester la pierre angulaire de notre régime mondial de sécurité. En assurant la présidence de la septième Conférence d'examen du TNP, l'Ambassadeur Sergio Duarte, diplomate brésilien très expérimenté, et de haut rang, a apporté une nouvelle preuve de notre engagement sans réserve en faveur du Traité.

En 1998, le Brésil a été l'un des premiers États à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes également des membres actifs du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Régime de contrôle de la technologie des missiles. Le Brésil offre l'exemple rare d'un pays entièrement attaché au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Parallèlement, il plaide en faveur du droit fondamental, consacré à l'article IV du TNP, qu'à tout État partie de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux articles I^{er}, II et III du Traité.

J'en arrive à la fin de ma déclaration, et je tiens absolument à noter que nous avons entendu ce matin de nombreuses délégations prendre position en faveur de la reprise de nos travaux et de l'adoption d'un programme de travail qui comprendrait la création d'un groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire. Je vous encourage, Monsieur le Président, à poursuivre vos consultations et à faire tout votre possible pour parvenir à un accord sur un programme de travail et mettre en place ce groupe de travail sur le désarmement nucléaire qui constitue une priorité pour la majorité d'entre nous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de la France, l'Ambassadeur Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, vous nous avez invités la semaine dernière à nous exprimer sur des sujets importants pour notre programme de travail. Nous avons parlé des nouveaux sujets jeudi dernier, et je réponds aujourd'hui à votre invitation de nous exprimer sur le désarmement nucléaire.

(M. Rivasseau, France)

Je dois tout d'abord rappeler que l'approche française s'inscrit dans la ligne d'une position commune européenne que nous avons agréée, à 25, en vue de la Conférence d'examen du TNP. Ce document qui lie nos 25 États a été présenté ici même par la présidence néerlandaise il y a deux semaines et constitue désormais un document officiel de la Conférence. Je ne vais pas en reprendre dans le détail tous les éléments pertinents. Je soulignerai simplement que la France considère, comme nos autres partenaires, que la reprise des travaux de fond de la Conférence est particulièrement importante eu égard à des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous y reviendrons plus en détail la semaine prochaine.

L'Union européenne a souligné, lors de la septième Conférence d'examen, la nécessité de préserver l'intégrité du TNP, de renforcer sa mise en œuvre et d'œuvrer en faveur de son universalisation, et elle a détaillé un certain nombre de considérations importantes pour notre travail ici, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Dans la ligne de cette approche, la France a réaffirmé, à l'occasion de la Conférence d'examen, ses engagements dans le cadre d'un désarmement général et complet. Mon pays a prouvé qu'il respecte de bonne foi ses engagements au titre de l'article VI.

Dans la mise en œuvre concrète de ses engagements, la France est notamment guidée par le programme d'action que nous avons décidé lors de la prorogation indéfinie du TNP, en 1995. Je rappelle que ce programme tient en trois points: premièrement, la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur; deuxièmement, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; troisièmement, la volonté d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble et d'œuvrer pour le désarmement général et complet.

Mon pays a renoncé à conduire des essais nucléaires. Il a adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Avant même l'entrée en vigueur du Traité, la France en a tiré toutes les conséquences, en démantelant le Centre d'essais du Pacifique. Mon pays est le seul parmi les puissances nucléaires à avoir pris ainsi les devants. La France n'a plus, aujourd'hui, d'installations lui permettant d'effectuer des explosions nucléaires. Par ailleurs, la France soutient fortement les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays s'implique concrètement dans la mise en place de son régime de vérification. Nous constatons cependant, et nous le regrettons profondément, que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur.

La France a contribué aussi fortement qu'elle le pouvait à la réduction des armes nucléaires dans leur ensemble. D'une part, elle en détient et en a toujours détenu pour sa force de dissuasion, qui est un fondement essentiel de notre sécurité et qui s'inscrit dans une logique de stricte suffisance. D'autre part, elle a réduit des deux tiers le nombre de ses vecteurs depuis 1985. La brochure intitulée «Lutte contre la prolifération, maîtrise des armements et désarmement: l'action de la France», qui illustre ce point, est à la disposition des délégations et du public qui souhaiteraient approfondir la question.

(M. Rivasseau, France)

Mon pays soutient la poursuite des efforts de réduction globale des arsenaux nucléaires, efforts qui sont aujourd'hui marqués de façon prioritaire par le processus entrepris par les États-Unis et la Russie, pays qui disposent d'un nombre d'armes nucléaires sans commune mesure avec celui des autres puissances nucléaires.

Par ailleurs, la France participe à des actions concrètes à l'extérieur de ses frontières. Nous entendons apporter en particulier une contribution technique et financière au programme d'élimination en Russie du plutonium militaire russe déclaré en excès des besoins de la défense, dans le cadre de l'accord en cours de négociation au sein du groupe multilatéral sur l'élimination du plutonium.

Au cours des deux dernières décennies, plusieurs États parties, qui s'étaient engagés au titre du TNP à renoncer à l'arme nucléaire et qui y ont adhéré en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, ont violé leurs obligations, développé des programmes nucléaires clandestins et fait des déclarations mensongères devant les conférences d'examen. Leurs actions, et celles des réseaux qui leur sont venus en aide, se seraient poursuivies sans de récentes révélations et sans notre volonté commune de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

La France est d'autant plus résolue à poursuivre l'application de l'ensemble des dispositions du TNP. Les crises de prolifération constituent aujourd'hui le principal défi pour la sécurité internationale, et c'est dans cet esprit que nous encourageons la Conférence du désarmement à jouer pleinement son rôle dans le désarmement général et complet, y compris dans le désarmement nucléaire. Mon pays est pleinement conscient de sa responsabilité d'État doté d'armes nucléaires et de ses obligations au titre de l'article VI. La France a pris des engagements dans ce cadre, les a mis en œuvre et réaffirme pour l'avenir sa volonté de continuer à contribuer au désarmement nucléaire et au désarmement général et complet.

Venons-en à notre programme de travail. Nous avons décidé, lors de la septième Conférence d'examen du TNP, que le processus d'examen du Traité, auquel la Conférence du désarmement doit apporter toute sa contribution, devrait se poursuivre à la lumière des décisions et de la résolution des conférences d'examen précédentes. Dans cet esprit, il y a lieu de faire observer que notre Conférence a mandat, hier comme aujourd'hui, pour discuter du désarmement nucléaire, en vue d'identifier des questions qui se prêteraient à des négociations. Ce travail d'identification est déjà fait pour l'essentiel, puisque une question – celle de l'arrêt de la production de matières fissiles, sur laquelle nous reviendrons la semaine prochaine – est considérée comme étant prioritaire depuis 10 ans maintenant, notamment depuis la décision 2 de 1995. Or nous sommes attachés aux décisions de 1995. Mais un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires n'épuise pas le mandat général de discussion et de réflexion de notre Conférence, ce dont témoigne, par exemple, notre débat d'aujourd'hui et, comme le Brésil, je me félicite que ce soit un débat riche et intéressant.

Toujours dans cet esprit, nous avons bien noté les idées de la présidence néerlandaise sur la question du désarmement nucléaire et de l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons bien noté aussi la lecture qu'en a donnée la présidence néo-zélandaise. Nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous d'approfondir la discussion pour préciser et clarifier de bonne foi ces points essentiels, dans le but de faciliter un accord d'ensemble sur un programme de travail. La France

(M. Rivasseau, France)

se tient prête, dans la ligne de la position commune européenne que nous avons agréée à la septième Conférence, à contribuer de façon constructive à ce travail.

Avant de conclure, je voudrais dire ma tristesse de voir l'Ambassadeur Sanders des Pays-Bas nous quitter, avec lequel nous avons tenu tant de discussions et mené tant de batailles pour une meilleure sécurité internationale. Je voudrais lui souhaiter bonne chance. Je voudrais aussi, et peut-être surtout, marquer toute ma tristesse de savoir que l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Volker Heinsberg, va nous quitter aussi la semaine prochaine. Je ne serai hélas pas là la semaine prochaine pour lui dire au revoir, mais je voudrais le saluer et le remercier. C'est mon voisin de toujours, ici, et il m'a beaucoup aidé par ses observations aussi lucides qu'amicales. Ici aussi, il a su faire vivre le lien franco-allemand.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi, à l'occasion de la première déclaration de notre délégation, de vous féliciter pour votre accession à la présidence, et de vous assurer que nous vous aiderons à obtenir des résultats en vue de la négociation d'instruments relatifs au désarmement et à la limitation des armements.

La République argentine utilise depuis 50 ans l'énergie nucléaire. Elle n'a jamais renoncé à l'arme atomique car elle n'a jamais envisagé d'en posséder ou d'en mettre au point. Elle a ainsi contribué à la stabilité, non seulement dans la région, mais également dans l'hémisphère Sud et dans le monde. Fidèle à ce principe, l'Argentine est favorable à un désarmement nucléaire général et complet, et considère que l'universalisation d'instruments juridiques sur la non-prolifération et le désarmement doit être l'objectif à atteindre en priorité au cours de la première décennie du XXI^e siècle, car c'est là le seul moyen de jeter les bases d'une sécurité mutuelle garantie.

Il existe une série de mesures concrètes en vue d'aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la réalisation de cet objectif. Ces mesures comprennent des appels à la signature et à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin que celui-ci puisse entrer en vigueur rapidement, ainsi qu'à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans ce contexte, l'Argentine constate avec préoccupation que, neuf ans après l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais, une dizaine des 44 pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur manquent toujours à l'appel. Pour cette raison, nous exhortons tous ces États à prendre les dispositions nécessaires dès que possible, de façon à garantir l'universalité de cet instrument. Il est également particulièrement important que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas chercher à perfectionner ces armes par des essais nucléaires. Dans ces circonstances, nous réaffirmons la nécessité de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires. Nous déplorons les nouvelles doctrines de sécurité qui n'interdisent pas l'emploi de l'arme nucléaire, et qui risquent d'entamer l'efficacité de la non-prolifération horizontale.

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

Il est déconcertant de constater que la Conférence du désarmement, tout en étant l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, n'a pas encore commencé à négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles, ni n'a mis en place un organe subsidiaire qui aurait pour mandat de s'attaquer au désarmement nucléaire, faute d'un accord sur un programme de travail. L'établissement de cet organe chargé du désarmement nucléaire constituerait un pas en avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

Tout en appelant de nos vœux des progrès en matière de désarmement nucléaire dans le cadre des instances appropriées, nous nous réjouissons de tous progrès faits dans la réduction des arsenaux, y compris au niveau bilatéral. Nous espérons que des efforts plus importants seront déployés et que la communauté internationale sera informée de nouvelles mesures, y compris de mesures provisoires adoptées en attendant l'élimination complète des arsenaux nucléaires. L'Argentine rejette les arguments selon lesquels des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire seraient liés à des avancées dans celui des armes classiques. En conséquence, l'Argentine, comme elle l'affirme depuis des années dans toutes les instances compétentes, compte que les États dotés d'armes nucléaires tiendront des négociations de bonne foi, eu égard à l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris en matière de désarmement nucléaire, dont ils ne se seront pas acquittés tant que les armes nucléaires n'auront pas été complètement éliminées.

Ma délégation et moi-même voudrions à notre tour faire nos adieux à l'Ambassadeur Sanders, que nous tenons en haute estime. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses affectations futures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Park.

M. PARK (République de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession aux fonctions importantes et difficiles de président de la Conférence du désarmement à un moment aussi délicat. J'espère que nous trouverons sous votre direction les moyens de sortir de l'impasse où nous nous trouvons.

Votre invitation à un examen des quatre questions essentielles vient fort à propos car il faut, d'une manière ou d'une autre, que la communauté internationale les aborde, y compris à la Conférence, afin de s'attaquer efficacement aux nouveaux enjeux de la prolifération. C'est particulièrement vrai au lendemain de la septième Conférence d'examen du TNP, où aucun accord final sur les questions de fond n'est intervenu. Considérant la nature complexe du problème du désarmement nucléaire et eu égard aux réalités de la politique internationale, la façon la plus pratique d'aller de l'avant semble être de combiner les mesures unilatérales, bilatérales, régionales et mondiales. Toutefois, je suis parfaitement d'accord avec l'Ambassadeur d'Italie qui a dit avec raison que la balle est, après la Conférence d'examen du TNP, dans le camp de la Conférence. En ce sens, ma délégation est prête à entreprendre au plus vite des discussions sur toute formule constructive grâce à laquelle la Conférence pourrait se remettre au travail. En particulier, étant donné les opinions divergentes des États membres sur un programme de travail, nous considérons que le document de l'Ambassadeur Sanders jette des bases très réalistes d'une reprise des travaux de fond à ce stade.

(M. Park, République de Corée)

Il y a lieu de noter que le comité spécial sur le désarmement nucléaire proposé dans les deux initiatives ne ferait que débattre de cette question. Par conséquent, le comité spécial aurait pour fonction principale l'échange d'informations et de vues sur des mesures concrètes en vue d'aller progressivement de l'avant dans la réalisation des objectifs tels que visés au point 1 de l'ordre du jour de la Conférence. Dans ce contexte, il s'agirait, en attendant l'adoption d'un programme de travail, d'étudier des idées concrètes, telles que la tenue de séances consacrées soit aux doctrines de sécurité stratégique, soit à la politique nucléaire des États dotés d'armes nucléaires, ou encore d'inviter les parties concernées par les initiatives trilatérales à communiquer des informations sur leur situation et leurs projets.

Nous notons que des engagements significatifs en matière de désarmement nucléaire ont été pris dans diverses instances multilatérales, y compris à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence d'examen du TNP. Ma délégation pense qu'il faut progresser encore dans ce domaine, en ne ménageant aucun effort pour mettre en œuvre les engagements pris précédemment par les États dotés d'armes nucléaires, d'une manière vérifiable et irréversible et dans la transparence. Nous continuerons de suivre l'évolution des accords bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux concernant les matières excédentaires, comme l'accord de réduction concertée des menaces, les initiatives trilatérales et les programmes de partenariat mondial du G-8.

Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ma délégation répète que son entrée en vigueur doit se faire sans plus de retard, et que le moratoire sur les essais nucléaires doit être maintenu dans l'intervalle. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Royaume-Uni, lors du processus d'examen du TNP, de présenter son étude sur différents aspects de la vérification du démantèlement des ogives nucléaires. Nous aimerions encourager les États membres à développer leurs idées sur ce point, afin que la Conférence puisse plus facilement aborder les questions en jeu.

Nous ne manquons pas de créativité pour améliorer la formulation du programme de travail. En revanche, nous manquons de la volonté politique d'aller de l'avant alors que la situation en matière de sécurité évolue. J'espère que nous aurons collectivement la sagesse de réunir ici tous les acteurs et, ainsi, de relancer la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de l'Algérie, M. Khelif.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): Comme je prends pour la première fois la parole sous votre direction, Monsieur le Président, permettez-moi donc de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence, ainsi que de vous assurer de la coopération de ma délégation avec celles des autres États membres dans les efforts faits pour relancer nos travaux. Qu'il me soit également permis d'exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Nigéria, pour les efforts qu'il a déployés en tant que Président de la Conférence. J'aimerais enfin me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser à l'Ambassadeur des Pays-Bas nos meilleurs vœux.

(M. Khelif, Algérie)

J'aimerais d'emblée m'associer à la déclaration faite par l'Ambassadrice de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes membres et observateurs, ainsi qu'à la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

La pérennité des armes nucléaires constitue une menace, non seulement pour la paix et pour la sécurité internationales, mais également pour la survie de l'humanité tout entière. Voilà pourquoi l'élimination de ces armes doit être la première de nos priorités; nous devons nous y attacher une fois pour toutes en utilisant les instances multilatérales des Nations Unies, en particulier la Conférence du désarmement.

L'Organisation des Nations Unies est sur le point de célébrer son sixième anniversaire. Elle est consciente de la menace grave que font peser ces armes, ainsi que du fait que lesdites armes sont en totale contradiction avec les buts et objectifs de la Charte. C'est pourquoi les Nations Unies ont toujours été si résolues à éliminer les armes nucléaires. Ce n'est donc pas par hasard que l'Organisation a consacré sa première résolution, lors de sa première session, à cette question, mettant en place un comité chargé d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique et de soumettre des recommandations au Conseil de sécurité sur l'élimination des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive.

Si les dangers de l'arme nucléaire étaient connus en 1946, qu'en est-il aujourd'hui, alors que ces armes sont encore plus menaçantes? La situation actuelle est extrêmement tendue, la possession d'armes nucléaires est en permanence justifiée, tout comme la dissuasion nucléaire et l'idée de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires a changé fondamentalement. Dans le même temps, on assiste à une évolution qualitative et quantitative des armes nucléaires. Les budgets militaires croissent au même rythme que le terrorisme international et que le risque de voir ces armes tomber dans les mains de groupes terroristes.

La communauté internationale n'est pas parvenue à répondre efficacement à ces défis et à ces dangers. Les mécanismes de désarmement nucléaire sont défaillants, notre Conférence est hélas dans l'impasse, et les résultats décevants de la septième Conférence d'examen du TNP prouvent sans conteste le désengagement en matière de désarmement nucléaire.

L'Algérie est parfaitement consciente que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont liés, et que l'absence de progrès sur un plan conduira à l'échec sur l'autre. La solution radicale de ces problèmes est l'élimination complète des armes nucléaires – or les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard, puisqu'ils se sont engagés à éliminer leurs arsenaux nucléaires. La distinction entre États nucléaires et non nucléaires n'est plus justifiée. La prorogation du TNP à la Conférence d'examen de 1995 n'était pas censée donner aux États nucléaires le droit de garder indéfiniment leurs armes. De même, la poursuite de la pratique qui consiste, pour certains États, à justifier la possession d'armes nucléaires pour des raisons de sécurité stratégique en faisant fi de la sécurité d'autres États est incompatible avec le principe de la sécurité de tous. Au moment de son adoption, le TNP reconnaissait à cinq États le statut de puissances nucléaires, mais lesdits États s'étaient engagés à mettre en œuvre l'article VI du Traité. Il s'agissait d'un accord exceptionnel et provisoire, qui constituait une réponse objective aux divisions idéologiques et politiques de la guerre froide. Cette époque étant révolue, les cinq États dotés d'armes nucléaires doivent remédier à cette situation, car la distinction entre puissances nucléaires et non nucléaires n'a plus lieu d'être.

(M. Khelif, Algérie)

La manière d'aborder le désarmement nucléaire a été clairement définie. Le document final et le programme d'action adoptés à la session extraordinaire de 1978 consacrée au désarmement indiquent clairement les mesures à prendre. En bref, ces mesures consistent à mettre un terme au perfectionnement et à l'emploi des armes et dispositifs nucléaires, à mettre un terme à la production de tous types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles, et, enfin, à établir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu pour réduire les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais.

Bien que tous les États aient une responsabilité en matière de désarmement nucléaire, les États nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. En application de l'article VI du TNP, tous les États doivent mener de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Cet article trace à l'intention des États dotés d'armes nucléaires le cadre juridique dans lequel ils pourront réaliser les objectifs en matière de désarmement nucléaire. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 stipule que les États doivent poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous un contrôle international strict et efficace.

Le paragraphe 4 c) de la décision relative aux «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires» renvoie d'ailleurs au programme d'action, auquel la France, ainsi que l'Ambassadeur de France vient de le rappeler, est entièrement attachée. Le paragraphe 4 c) fait état de la nécessaire volonté des États dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. À la sixième Conférence d'examen tenue en 2000, les États en question ont pris l'engagement sans équivoque de mettre en œuvre les 13 mesures concrètes conformément à l'article VI du TNP et à la résolution adoptée à la Conférence d'examen de 1995.

Afin que la Conférence puisse aborder la question du désarmement nucléaire, l'Algérie appuie les propositions du Groupe des 21, publiées sous les cotes CD/1570 et CD/1571, qui concernent l'adoption d'un programme de travail et l'établissement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire en vue de négociations sur un programme progressif de désarmement nucléaire, et de la conclusion d'une convention sur le désarmement nucléaire.

L'Algérie est fermement attachée à l'idée de négociations sur le désarmement nucléaire et n'a pas ménagé ses efforts pour permettre à la Conférence de mener à bien sa tâche. Elle a contribué à la proposition des cinq Ambassadeurs, qui est fondée sur un certain nombre de compromis tenant compte des priorités de tous les pays. Bien que la proposition d'établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire ne réponde pas entièrement à notre attente, nous avons néanmoins accepté de parrainer la proposition afin que la Conférence puisse sortir de l'impasse.

Nous espérons, enfin, que nos travaux lors de ces séances dynamiseront la Conférence et nous permettront de parvenir à un accord sur un programme de travail complet, basé sur la proposition des cinq Ambassadeurs, ainsi que sur d'autres propositions qui tiennent compte des exigences et des priorités de tous les États membres.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de Cuba, M. León González.

M. GONZÁLEZ (Cuba) (traduit de l'espagnol): Préalablement à la lecture du discours que j'ai préparé, je dois dire que, si nous pouvions féliciter la nature elle-même, nous devrions le faire car, à part l'importance du sujet dont nous sommes saisis, c'est la chaleur qui a permis à la liste d'orateurs de s'allonger autant.

Monsieur le Président, ma délégation prenant pour la première fois la parole depuis votre accession à la présidence, qu'il me soit permis de vous adresser toutes nos félicitations et de vous souhaiter plein succès. J'adresse également mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Nigéria, pour l'excellente manière dont il a conduit nos débats. Je saisis également cette occasion pour me joindre à ceux qui ont exprimé leur reconnaissance à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, pour le travail qu'il a effectué ici dans le domaine du désarmement. Nous reconnaissons par-dessus tout son objectivité, son intelligence et sa volonté d'obtenir la participation la plus large possible. Nous lui adressons nos vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Cuba approuve pleinement la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Éthiopie ce matin au nom du Groupe des 21. Cuba considère que l'emploi ou la menace des armes nucléaires est illicite en toutes circonstances. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, rendu le 8 juillet 1996, concernant la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, est un document historique dans le domaine du désarmement nucléaire et constitue un précédent juridique important qui exige d'être suivi d'effets. L'existence même des armes nucléaires et de ce qu'il est convenu d'appeler les «doctrines de la dissuasion nucléaire» crée un climat d'instabilité et d'insécurité au niveau international. Le seul moyen d'empêcher de nouvelles catastrophes nucléaires est une élimination complète des armes nucléaires et leur interdiction à jamais.

Comme en sont convenus tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, Cuba considère que le désarmement nucléaire constitue la priorité absolue dans le domaine du désarmement. Le paragraphe 50 du document final que je viens d'évoquer, concernant la nécessité de la négociation urgente d'accords en vue de mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, de mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement, et d'établir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles, est toujours d'actualité. La Déclaration du Millénaire adoptée le 8 septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement comprenait l'engagement exprès «[d'éliminer les] armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires». Cuba soutient la tenue d'une telle conférence dès que possible.

(M. González, Cuba)

Bien que nous nous trouvions toujours dans une situation internationale dangereuse à cause de l'hostilité exercée à notre encontre par la principale puissance nucléaire, la seule sur le continent américain, Cuba est devenue partie en 2002 au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, le 27 mai 2004, Cuba a ratifié un accord de garanties avec l'AIEA, ainsi qu'un protocole additionnel. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire de la volonté politique de Cuba, ainsi que de sa ferme détermination de parvenir à l'élimination complète des armements nucléaires sur toute la planète.

La situation concernant le mécanisme multilatéral de désarmement et de limitation des armements est de plus en plus préoccupante. La Conférence du désarmement est toujours paralysée. Cette année, la Commission du désarmement n'a pas même été en mesure de se pencher sur des questions de fond. La Première Commission continue à adopter des résolutions, non respectées pour la plupart, en particulier celles concernant le désarmement nucléaire. Des tentatives sont faites pour remplacer le désarmement par des questions de non-prolifération horizontale. Des tentatives sont faites pour imposer un principe selon lequel la non-prolifération est un objectif en soi, alors qu'en réalité elle doit être considérée comme une contribution à l'effort réalisé pour parvenir à l'objectif ultime, qui est le désarmement. En attendant, en marge du mécanisme de désarmement en place, des initiatives sont prises qui ont des incidences dangereuses, car elles sont prises en l'absence de la grande majorité des États, privés ainsi de toute possibilité de participer à leur conception.

C'est le cas, par exemple, de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Ceux qui défendent cette initiative font valoir qu'elle est censée lutter efficacement contre la menace d'un terrorisme impliquant des armes de destruction massive. Cuba partage les inquiétudes que suscite l'idée d'un terrorisme qui ferait intervenir des armes de destruction massive et leurs vecteurs et elle soutient pleinement les efforts internationaux légitimes pour empêcher l'acquisition de telles armes par les groupes terroristes. La création et le renforcement d'une coalition internationale de tous les États afin d'empêcher l'utilisation des armes de destruction massive par des groupes terroristes sont dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, l'initiative en question, au lieu de contribuer à l'unité internationale sur ce sujet et au lieu de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des traités internationaux pertinents tels que le TNP, les affaiblit.

Pourquoi s'efforce-t-on d'imposer un mécanisme à composition sélective, qui n'agit ni dans la transparence ni dans le cadre de l'ONU et des traités internationaux, au lieu d'examiner les préoccupations en matière de prolifération en utilisant le cadre juridique multilatéral offert par les traités et le mandat des organisations internationales? Pourquoi l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement, l'AIEA, le Traité sur la non-prolifération, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont-ils mis à l'écart? Les mesures prises au nom de l'Initiative de sécurité contre la prolifération pourraient même être contraires à certaines dispositions essentielles de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer, comme, par exemple, le droit de passage inoffensif dans les eaux territoriales et le régime gouvernant la juridiction en haute mer figurant dans la Convention susmentionnée. Il n'existe absolument aucune garantie que

(M. González, Cuba)

les participants à l'Initiative, en particulier les États dotés de la force militaire la plus importante, n'abuseront pas des prérogatives qu'ils se sont octroyées, afin d'intervenir à mauvais escient contre des navires ou avions d'autres États pour divers motifs. Le risque d'attentats terroristes avec des armes de destruction massive ne peut être éliminé dans le cadre d'une démarche sélective telle que celle qui est proposée par l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui ne vise que la prolifération horizontale et néglige la prolifération verticale et le désarmement. Une démarche multilatérale et non discriminatoire offre le seul moyen efficace de lutter contre l'utilisation possible d'armes de destruction massive par des terroristes et par des États. L'interdiction et l'élimination complète de ces armes, y compris des armes nucléaires – voilà la seule garantie que ces armes ne tomberont pas dans les mains de terroristes.

Pour Cuba, la mise en place, à la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire revêt une importance fondamentale et primordiale. Cette opinion correspond aux engagements que mon pays a contractés en devenant partie au TNP et au Traité de Tlatelolco. Cependant, nous sommes prêts à négocier une interdiction de la production de matières fissiles qui soit vérifiable et qui tienne compte, d'une manière ou d'une autre, des stocks existants de ces matières. En outre, nous serions favorables à des négociations sur la cessation de la course aux armements dans l'espace et à la conclusion d'un accord sur des garanties de sécurité négatives.

En résumé, Cuba appuie l'adoption d'un programme de travail équilibré à la Conférence du désarmement, qui correspondrait aux intérêts et aux priorités de l'ensemble des États membres. Nous espérons, Monsieur le Président, que, grâce à votre initiative consistant à organiser des débats officiels sur les quatre points fondamentaux de l'ordre du jour de la Conférence, nous parviendrons à progresser sur la voie d'un accord sur un programme de travail ainsi conçu.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume-Uni, M^{me} Paterson.

M^{me} PATERSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois, j'aimerais vous féliciter de votre accession à la présidence. Soyez assuré de la coopération sans réserve de la délégation du Royaume-Uni.

Ma délégation tient à s'associer aux remerciements adressés à M. Chris Sanders pour sa très grande contribution à la Conférence du désarmement, et à lui souhaiter, à lui et à sa famille, le bonheur et le succès dans sa nouvelle affectation.

Dans votre déclaration devant la Conférence le 16 juin, Monsieur le Président, vous avez fait part de votre intention de convoquer quatre séances plénières au cours desquelles les délégations seraient invitées à prendre la parole sur les questions de sécurité et de désarmement. Vous avez proposé de traiter les questions relatives au désarmement nucléaire aujourd'hui. À la faveur de votre invitation, le Royaume-Uni est prêt à contribuer à ces débats.

(M^{me} Paterson, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Le Royaume-Uni a fait des progrès considérables dans l'exécution des obligations en matière de désarmement nucléaire qui découlent de l'article VI du TNP. De nombreuses délégations ici présentent connaissent déjà ce que je vous en dirai. Comme nous avons fait un compte rendu détaillé de nos travaux dans ce domaine lors des séances informelles, ainsi qu'à la Conférence d'examen du TNP, le mois dernier, je me bornerai aux observations suivantes. Le Royaume-Uni a réduit ses forces nucléaires à un seul système, le système Trident. C'est le seul État doté d'armes nucléaires à l'avoir fait. Un seul sous-marin Trident à la fois est en patrouille, à des fins de dissuasion, et ce sous-marin est tenu en règle générale dans un état de préparation réduit. Les forces de dissuasion minimales, du Royaume-Uni se résument à moins de 200 ogives opérationnelles. En 2002, nous avons achevé le démantèlement de nos ogives Chevaline. Au total, nous avons réduit notre puissance de feu nucléaire de plus de 70 % depuis la fin de la guerre froide. En outre, nous menons un programme en vue de développer les compétences techniques du Royaume-Uni en matière de vérification de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires sur le plan international, dans le but de disposer de méthodes qui pourraient être utiles dans le cadre d'un futur régime de vérification du désarmement nucléaire.

Les délégations se souviendront qu'en 1995 le Royaume-Uni a annoncé l'arrêt de sa production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous notons avec satisfaction que plusieurs autres États dotés d'armes nucléaires ont pris une mesure analogue et nous engageons les autres, y compris les États non parties au TNP, à suivre cet exemple.

En 1998, nous avons été le premier État doté d'armes nucléaires à déclarer le volume total de nos stocks. Nous avons alors placé de notre plein gré les matières fissiles dont nous n'avions plus besoin pour notre défense sous les garanties internationales de l'AIEA, qui est ainsi libre de les inspecter. Nous restons attachés à l'idée d'une transparence quant à nos stocks de matières fissiles.

Nous développerons la question de l'arrêt de la production de matières fissiles à la séance prévue à cet effet le 28 juin prochain.

Il est notoire que le Royaume-Uni a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et reste attaché à ce Traité. Nous n'avons procédé à aucun essai nucléaire depuis 1991.

En septembre 2004, le Royaume-Uni a signé à New York la Déclaration ministérielle conjointe sur ce Traité. Le Royaume-Uni a ainsi pris l'engagement de faciliter le processus de signature et de ratification du Traité, ainsi que de réaliser l'objectif de son entrée en vigueur. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier dès que possible ce Traité. Nous avons l'espoir que la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui sera convoquée en application de l'article XIV en septembre à New York, sera utile et couronnée de succès, et nous encourageons les États à s'y faire représenter au niveau le plus élevé possible.

(M^{me} Paterson, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer en faveur d'un monde plus sûr, débarrassé du danger des armes nucléaires. Nous espérons que les récents travaux relatifs à la vérification du désarmement nucléaire sont la preuve de notre attachement à l'élimination des armes nucléaires au niveau international.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Le dernier orateur sera le représentant de la Malaisie, M. Wan Yusri.

M. WAN AZNAINIZAM YUSRI (Malaisie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, qu'il me soit permis de commencer par vous adresser, au nom de la délégation malaisienne, nos félicitations pour votre accession à la présidence et vous assurer de notre soutien et de notre coopération sans réserve dans vos efforts pour aider la Conférence à aller de l'avant et à entamer ses travaux de fond. La Malaisie aimerait également s'associer à la déclaration faite par la délégation éthiopienne au nom du Groupe des 21.

La Malaisie juge très inquiétante l'absence de progrès de la Conférence sur le plan du désarmement nucléaire depuis sept ans. Les progrès dans les négociations en matière de désarmement nucléaire restent négligeables. Bien que l'évolution de la situation internationale en matière de sécurité et l'érosion croissante du multilatéralisme menacent toujours plus le processus de désarmement nucléaire, des milliers d'armes nucléaires continuent d'être stockées par les puissances nucléaires, tandis que des recherches et des essais ont été entrepris en vue de l'élaboration et du perfectionnement de nouveaux types d'armes nucléaires.

La Malaisie est fermement convaincue que, pour la survie de l'humanité, toutes les armes nucléaires doivent être éliminées et que le problème de l'élaboration de nouveaux types d'armes nucléaires doit être réglé d'urgence. Personne ne doit détenir d'armes nucléaires. La fin de l'affrontement de deux blocs n'a pas écarté le danger d'une catastrophe nucléaire. En fait, avec la doctrine de l'action préventive, le risque d'un recours aux armes nucléaires pendant un conflit a même augmenté. La volonté déclarée de riposter avec les armes nucléaires à l'utilisation d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques ou même classiques, doit constituer une préoccupation majeure pour nous tous. Les États dotés d'armes nucléaires doivent trouver d'autres moyens d'assurer leur sécurité et, pour le bien de l'humanité, ne pas recourir à la dissuasion nucléaire.

La Malaisie est fermement convaincue que la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être réalisées sur la base de la dissuasion ou par la supériorité stratégique, car la pérennité des armes nucléaires augmente le sentiment d'insécurité parmi les États. À défaut d'éliminer les armes nucléaires, on risque non seulement de laisser s'aggraver les tensions internationales, mais également de voir augmenter le danger de prolifération nucléaire. Nous pensons que le seul moyen d'empêcher durablement la prolifération des armes nucléaires réside dans l'élimination complète desdites armes par les États nucléaires.

La deuxième Conférence d'examen des États parties au TNP, tenue en 1995, est convenue que la prorogation du Traité pour une durée indéfinie ne conférait pas aux États dotés d'armes nucléaires le privilège de conserver ces armes à jamais. Les États dotés d'armes nucléaires

(M. Wan Aznainizam Yusri, Malaisie)

sont tenus de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et à un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. Les États dotés d'armes nucléaires ont un rôle constructif à jouer à cet égard et doivent montrer l'exemple en s'attachant à parvenir au désarmement nucléaire suivant un programme de réduction progressive de leurs arsenaux nucléaires, dans un délai précis, aboutissant à leur élimination complète.

L'avis consultatif rendu le 8 juillet 1996 par la Cour Internationale de Justice au sujet de la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires reste une décision historique et résolue dans le domaine du désarmement nucléaire. L'avis de la Cour Internationale de Justice constitue un appel à l'élimination des armes nucléaires qui fait autorité. La Cour a conclu à l'unanimité qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle strict et efficace. Cette conclusion unanime est conforme à l'engagement solennel pris par les États parties à l'article VI du TNP.

La Malaisie est fermement convaincue que la réduction systématique et progressive des armes nucléaires, dans le but ultime de leur élimination complète, doit demeurer en tête des priorités en matière de désarmement sur le plan mondial. Dans ce contexte, la Malaisie s'est portée coauteur de la résolution 59/77 sur le désarmement nucléaire et de la résolution 59/83 sur la suite à donner à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires, adoptées respectivement par 117 et 132 voix à la cinquante-neuvième session de Assemblée générale des Nations Unies, en 2004.

En sa qualité de coauteur de ces résolutions, la Malaisie partage la vive préoccupation exprimée par d'autres pays concernant le danger croissant présenté par la prolifération des armes nucléaires. La mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires ainsi que les projets d'utilisation possible de ces armes lors de conflits militaires à venir sont alarmants, car ils risquent d'entraîner une nouvelle course aux armements. À cet égard, la Malaisie exhorte la Conférence du désarmement à se pencher sur cette situation dangereuse d'une manière concertée et non discriminatoire eu égard à la volonté d'éliminer complètement les armes nucléaires, et d'en arriver à un monde débarrassé des armes nucléaires, objectif que nous avons affirmé il y a 26 ans à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement nuit à l'autorité de l'instance. La Malaisie regrette que l'inflexibilité constante de certains États dotés d'armes nucléaires continue d'empêcher la Conférence de mettre en place un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous aimerions souligner la nécessité d'ouvrir des négociations sur un programme de mesures graduelles axées sur l'élimination complète des armes nucléaires, dans un délai prescrit, prévoyant notamment la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie tient à réitérer l'appel lancé à la Conférence du désarmement par les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés au treizième Sommet du Mouvement, à Kuala Lumpur, afin que la Conférence mette en place dès que possible et à titre tout à fait prioritaire un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 28 juin 2005 à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 16 h 20.
